

Table des matières

Corps du rapport

Annexes

Annexe I	Liste des participants
Annexe II	Gestion de la demande en eau
Annexe III	Gestion durable des zones côtières
Annexe IV	Activités thématiques à moyen terme
Annexe V	Projet de règlement intérieur de la CMDD
Annexe VI	Déclaration de Mme Dominique Voynet, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement de la France

Introduction

1. Conformément à la décision de la réunion extraordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Montpellier, 1er-4 juillet 1996), la troisième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) s'est tenue à Sophia Antipolis (France) du 28 au 30 octobre 1997, à l'aimable invitation du Gouvernement français et des autorités du Conseil général des Alpes maritimes.

Participation

2. Ont pris part à la réunion les 26 membres de la CMDD ci-après: Albanie, Algérie, Association de la Protection de la nature et de l'environnement de Kairouan (APNEK), Association des Chambres de commerce et d'industrie de la Méditerranée (ASCAME), Bosnie-Herzégovine, Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE), Centre des régions euro-méditerranéennes pour l'environnement (CREE), Chypre, Communauté européenne, Conseil européen des fédérations de l'industrie chimique (CEFIC/EUROCHLOR), Groupe des chambres de commerce pour le développement des îles grecques (EOAEN), EcoMediterrania, Espagne, Fondation pour les études internationales (FIS), France, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Liban, Malte, Monaco, Maroc, Réseau Medcités, Slovénie, Tunisie et Turquie.

3. Les Centres d'activités régionales du PAM ont également participé à la réunion: Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB), Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP), Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP), Centre d'activités régionales pour la télédétection en matière d'environnement (CAR/TDE).

4. Les Agences spécialisées des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales ci-après ont participé à la réunion en tant qu'observateurs: Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI) et Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et de l'Europe (CEDARE).

5. La liste complète des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour:

Ouverture de la réunion

6. La troisième réunion de la CMDD a été ouverte à Sophia Antipolis (France), le mardi 28 octobre 1997 à 9 h 30, par le Vice-Président du Bureau de la CMDD, M. M. Ennabli (Tunisie), désigné par le Président de la Commission pour le remplacer pendant son absence provisoire (article 22).

7. Souhaitant la bienvenue aux participants, le Président les a remerciés pour leur coopération et il a fait part de ses remerciements au Gouvernement marocain pour sa présidence de la Commission et le rôle dynamique qu'il avait assumé dans le

lancement de la CMDD. Il a également souligné l'importance de l'oeuvre accomplie par la CMDD en vue de présenter une meilleure évaluation critique et constructive aux Parties contractantes.

8. M. Roger Duhalde, Vice-Président du Conseil général des Alpes-Maritimes, a fait une déclaration liminaire au nom de cette instance. Souhaitant la bienvenue aux participants dans les Alpes-Maritimes, il a évoqué les principaux aspects de ce département, notamment son parc d'activités, dans la perspective du développement durable. Grâce à la richesse et à la diversité de son patrimoine, cette région jouissait de gros atouts qui en faisait un terrain d'élection pour le développement durable, à condition que ce patrimoine soit géré dans le respect de l'environnement et le souci de la qualité. Cependant, les problèmes ne manquaient pas, et le Conseil général cherchait à concilier, sur la base d'une politique articulée autour de dix grands axes, protection de l'environnement et développement économique, de concert avec les collectivités locales et les acteurs concernés. Le Département des Alpes Maritimes était notamment très actif dans les domaines de la gestion du littoral (politique dite de la " Trame verte "), de la gestion de l'eau et du tourisme durable (" Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ") afin de préserver à la beauté son refuge des Alpes Maritimes.

9. Le représentant de la France, M. Serge Antoine, a souhaité la bienvenue aux participants au nom de Mme Dominique Voynet, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement de la France. Il a exprimé ses remerciements à l'Unité de Coordination du Plan d'action pour la Méditerranée et au Centre d'activités régionales du Plan Bleu (BP/CAR) pour leur excellente préparation de la réunion.

10. Le Coordonnateur du PAM, M. L. Chabason, a salué les participants au nom de Mme Elizabeth Dowdeswell, Directeur exécutif du PNUE, et il a vivement remercié le Gouvernement français et les autorités du Conseil général des Alpes Maritimes d'avoir accueilli la réunion. Il a également remercié le CAR/PB d'en d'avoir assumé la préparation logistique. Faisant le point de RIO +5, il a insisté sur l'importance de réunions comme celles de Kyoto sur les changements climatiques qui ne manqueraient pas d'avoir un impact sur notre région. Evoquant la crise économique actuelle en Asie, il a souligné que la croissance des économies asiatiques avait toujours été présentée par les experts comme un modèle de développement, mais qu'elles avaient aujourd'hui un cas de non-durabilité dont la Méditerranée devait tirer des enseignements. Le Coordonnateur a souligné l'importance du partenariat euro-méditerranéen dans le Bassin.

Point 2 de l'ordre du jour:

Règlement intérieur

11. La Commission a décidé que, en attendant la finalisation de son règlement intérieur et son adoption par les Parties contractantes, le règlement des réunions et conférences des Parties contractantes (UNEP/IG.43/6, annexe IX) s'appliquerait *mutatis mutandis* à ses délibérations.

Point 3 de l'ordre du jour:

**Adoption de l'ordre du jour et
organisation des travaux**

12. La réunion a adopté son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.134/Rev.1. La réunion a décidé de se ménager le temps voulu, avant la fin de ses travaux, en vue de se livrer à un examen critique et constructif de l'oeuvre accomplie jusque là et de la nouvelle orientation que l'on pourrait conférer à la CMDD, notamment la forme sous laquelle ses conclusions seraient présentées aux Parties contractantes.

Point 4 de l'ordre du jour:

Rapport d'activité du Secrétariat

13. Le Coordonnateur a présenté son rapport d'activité concernant la CMDD (UNEP(OCA)/MED WG.134/3) en s'attachant à ses grandes lignes puisque les divers points de l'ordre du jour allaient faire ensuite l'objet d'un examen détaillé.

Point 5 de l'ordre du jour:

**Rapports d'avancement des gestionnaires
de tâches pour les activités à court terme**

Gestion de la demande d'eau

14. Au nom des gestionnaires de tâches pour ce thème (Maroc et Tunisie), M. Mohamed Ennabli a présenté les travaux réalisés principalement dans le cadre de l'atelier de Fréjus (France), tenu du 12 au 13 septembre 1997, en se référant au sommaire présenté dans le document UNEP(OCA)/MED WG.134/3) mais également au rapport plus étoffé de l'atelier. Il a exprimé ses remerciements au Centre d'appui (CAR/PB) et aux autres organes d'appui (Ville de Fréjus, CEDARE et CAR/PAP).

15. Afin de préparer au mieux l'atelier, un questionnaire avait été envoyé aux participants afin de recenser les systèmes d'utilisation de l'eau dans l'ensemble des pays méditerranéens. L'atelier a donné lieu à une discussion approfondie sur l'importance respective des diverses déficiences des systèmes d'utilisation et sur les instruments nécessaires, élaborés lors de l'atelier, pour y remédier. L'ensemble des documents de référence ont été distribués aux participants à la CMDD, notamment le compte rendu et le document de cadrage de l'atelier de Fréjus. Les principales conclusions de l'atelier, reprises dans le rapport du Secrétariat, ont été soumises à délibération, sans négliger l'examen des indispensables actions de suivi.

16. Se référant aux documents, quelques participants ont souhaité que les conclusions et le projet de recommandations soient déclinés selon les quatre groupes de pays identifiés dans le document de cadrage de façon à bien distinguer ce qui relevait du niveau régional et du niveau national dans la zone de la Méditerranée.

17. Plusieurs intervenants ont insisté sur la nécessité, pour la CMDD, de délivrer un message politique clair à l'intention des Parties contractantes. En préalable à l'examen, il convenait d'avoir à l'esprit les conclusions du groupe: la démarche

consistant à gérer la demande était déjà en soi un renversement de la tendance observée jusqu'à présent, laquelle se bornait à s'occuper de la gestion de l'offre et des ressources disponibles. Cette gestion de l'offre avait du reste conduit à des impasses dans certains pays. Les Etats étaient organisés au niveau institutionnel pour assurer la gestion des ressources et pour accroître l'offre. La gestion de la demande était bien plus complexe. Le message politique se situait là, mais un important effort restait à faire pour convaincre les pays méditerranéens qu'ils étaient éloignés d'un bon système de gestion, pour les aider à y remédier et pour veiller à ce que les problèmes de l'eau soient intégrés dans les politiques de développement, dans le cadre de stratégies sociales et économiques plus globales. C'était sans doute le premier projet de recommandation à faire.

18. D'autres participants ont demandé que la question de l'eau potable ressorte bien dans le message politique avec toute l'importance qu'elle revêtait. Si l'on voulait garder à l'homme sa place centrale, la question de l'eau potable était déjà une priorité pour tous les pays: aussi serait-elle surtout liée à la pauvreté afin d'assurer à tous un accès à l'eau potable.

19. D'aucuns ont souligné la nécessité de rédiger des recommandations très concrètes pour qu'elles servent d'orientations à l'action, afin d'inciter les pays à réfléchir à leurs diverses utilisations de l'eau. A des fins de présentation, le choix se situait entre la liste classique de mesures du type catalogue ou bien la synthèse des questions examinées assortie de quelques recommandations pour permettre une amélioration au stade de la mise en oeuvre. C'était, estimait-on, cette deuxième option qui apporterait une réelle valeur ajoutée.

20. Le voeu a été formulé que le document final soit mis à disposition lors de la conférence ministérielle d'Helsinki en novembre prochain et de la réunion mondiale sur l'eau qui aurait lieu en France en 1998. Il a été également indiqué que la CMDD ne devrait pas négliger de "placer" le document final auprès des partenaires potentiels et des instances appropriées pour sensibiliser à la problématique de l'eau et aux recommandations proposées, afin de frayer la voie à des financements ultérieurs.

21. Le représentant de la France a fait observer que son pays veillerait à ce que la CMDD ait sa place à la Conférence mondiale sur l'eau qui devait avoir lieu à Marseille. En outre, le Ministère français de l'environnement, conjointement avec l'Agence de bassin Rhone-Méditerranée-Corse, agiraient ensemble afin de rechercher des financements supplémentaires pour le suivi des recommandations dans trois pays méditerranéens.

22. Les participants ont salué la qualité du travail réalisé par le groupe thématique tout en observant que ce n'était qu'une phase intermédiaire qui trouverait son achèvement avec des recommandations concrètes pour l'action.

23. En vue d'intégrer les différents points soulevés au cours du débat, le groupe de travail a tenu une séance spéciale afin de revoir en conséquence le texte à transmettre aux Parties contractantes (texte joint en annexe II).

Gestion durable des zones côtières

24. Au nom des gestionnaires de tâches pour ce thème (Maroc et Medcités), M. Mohamed Boussraoui a présenté les conclusions de l'atelier de Benidorm (Espagne, 21-23 septembre 1997) figurant dans le document UNEP(OCA)/MED WG.134/3. Il a exprimé ses remerciements au Centre d'appui CAR/PAP ainsi qu'au concours substantiel apporté par EcoMediterrania et par la Caisse d'épargne de la Méditerranée (Caja de Ahorros del Mediterráneo - CAM).

25. L'agencement du document soumis revêtait, a-t-on estimé, un grand intérêt pour les autres groupes, même s'il était précisé que les recommandations devraient être très concrètes, ne fixeraient pas seulement des objectifs mais aussi des dates-butoir, et qu'elles indiqueraient les personnes concernées, les voies à emprunter et les ressources requises. On souhaitait par ailleurs qu'une distinction soit faite entre des recommandations qui nécessitaient des années de maturation et celles qui pouvaient être prises en compte et appliquées dans le cours et moyen terme.

26. Le document constituait une bonne base de départ parce qu'il assignait des visées. Théoriquement, l'approche multiacteurs devrait faire partie de la la gestion intégrée. Des intervenants ont souhaité qu'une distinction soit cependant faite entre gestion des zones cotières, gestion intégrée et gestion durable. La gestion intégrée était assez à la mode, mais si l'on voulait être réaliste, il fallait bien admettre que la GIZC n'était pas une panacée. Les zones côtières n'étaient pas isolées dans un pays, et l'idéal à atteindre ne devait pas empêcher que des initiatives portant sur un seul aspect soient prises dans le court terme.

27. En ce qui concerne les instruments institutionnels proposés, des participants ont émis des réserves quant à la création de nouvelles agences et souligné qu'il s'agissait surtout de rechercher un consensus entre les acteurs concernés. Les zones côtières étaient soumises à d'énormes pressions, touristiques notamment, et la question des conflits d'utilisation était très difficile à gérer.

28. L'importance des instruments législatifs et des lois dites " littoral " au niveau national a été relevée, bien que la Commission fût consciente du fait que le droit ne pouvait à lui seul régler les problèmes, surtout quand il n'était pas respecté et effectivement appliqué. Le droit devait être appuyé par des des plans ou schémas d'aménagement du littoral. Le représentant de la France a fait observer que l'application de la loi "littoral" dans son pays avait donné des résultats très contrastés. Les outils d'aménagement de l'espace pouvaient assurément constituer des moyens précieux, mais ils ne réglaient pas les problèmes de gestion sur le terrain.

29. En matière d'information et de connaissances, beaucoup restait à faire, et les données brutes étaient tout à fait nécessaires pour l'analyse des problèmes et l'exécution des projets. Cependant, le problème du passage des données brutes à l'information utile et à sa diffusion appelait une vive attention.

30. L'importance des mécanismes financiers dans la préservation des zones naturelles a été soulignée. Mais plusieurs participants ont fait état de la difficulté de lever de nouvelles taxes, préférant les redevances qui ne constituent pas des prélèvements obligatoires et tout dispositif pouvant jouer un rôle d'incitation à un développement intégré des "zones côtières". En ce sens, les régimes fiscaux pourraient être considérés comme des forces motrices dynamiques et non simplement comme des systèmes de perception.

31. Plusieurs participants ont rappelé l'importance des projets pilotes tout en soulignant qu'il faudrait d'abord rassembler les renseignements les concernant, évaluer ces données d'expérience et en tirer les enseignements nécessaires. Un représentant a évoqué la démarche logique suivie par le CAR/PAP qui permettait de faire ressortir les échecs et les réussites des PAC du PAM.

32. La plupart des intervenants ont plaidé pour un rôle accru de la société civile dans la gestion des zones côtières et ils ont exprimé le souhait que les recommandations aillent plus loin dans cette direction. Le problème de la participation exigeait un véritable changement des mentalités, notamment dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée où les ONG n'avaient pas une présence affirmée. Il s'agissait d'un processus d'apprentissage qui demanderait des efforts au niveau local pour instaurer et renforcer un consensus entre les divers acteurs concernés, compte tenu des divergences de leurs intérêts et de leurs attentes.

33. A propos de l'idée d'un projet de protocole méditerranéen avancée par l'atelier de Benidorm, un représentant a rappelé que le Conseil de l'Europe élaborait actuellement un projet de loi modèle sur la gestion intégrée et durable des zones côtières ainsi qu'un projet de code de conduite en la matière, le projet de Convention étant jugé prématuré. Dans le même esprit, le représentant de la CE a fait état de l'expérience acquise au sein de l'UE d'où l'on pouvait déduire la difficulté d'avoir un instrument juridique unique et l'importance de projets de démonstration exécutés pour concourir à l'élaboration de législations et mécanismes nationaux pertinents. Lors du débat qui a suivi, plusieurs participants ont souscrit à l'avis qu'un protocole méditerranéen relatif à la gestion des zones côtières serait prématuré.

34. L'observateur de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) a souligné l'importance d'une base scientifique faisant partie intégrante de la GIZC. Les programmes de la COI traitaient de problèmes tels que l'élévation du niveau des mers, la gestion de la biodiversité marine ainsi que le développement des technologies et sciences de la mer. La COI était disposée à partager son expérience dans ces domaines, notamment ses programmes de formation.

35. Pour intégrer les différents points soulevés au cours de la discussion, le Groupe de travail a tenu une séance spéciale afin de revoir en conséquence le texte à transmettre aux Parties contractantes (texte joint en Annexe III).

Point 6 de l'ordre du jour:

Rapports d'avancement des gestionnaires
de tâches pour les activités à moyen
terme

36. Pour l'information des Parties contractantes sur l'état d'avancement des activités à moyen terme, il a été décidé qu'un récapitulatif d'une page serait établi par chaque gestionnaire de tâches concerné (texte joint à l'annexe IV du présent rapport).

Indicateurs du développement durable

37. Au nom des gestionnaires de tâches pour ce thème (France et Tunisie), le représentant de la France a présenté le rapport préliminaire figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.134/3. En l'absence d'une session officielle du groupe de travail, le thème avait bénéficié d'une réunion de réflexion intensive organisée par le Plan Bleu les 10-11 juillet 1997 avec la participation des principaux acteurs chargés de la question des indicateurs du développement durable dans l'ensemble du monde. Il a rappelé la relation spécifique qui existait avec la Commission des Nations Unies sur le développement durable (CDD/ONU) et son groupe d'experts sur les indicateurs du développement durable (IDD) à laquelle le PAM avait été invité à participer en tant que région méditerranéenne. En conséquence, la CDD/ONU avait l'intention de coopérer étroitement avec la CMDD, surtout en ce qui concernait les pays-tests des IDD pour lesquels un atelier régional serait organisé au cours du premier semestre 1998.

38. Le Directeur du Plan Bleu a présenté l'état d'avancement des travaux sur les indicateurs concernant différents sujets tels que l'eau, l'agriculture, le tourisme, etc.

Tourisme durable

39. Au nom des gestionnaires de tâches pour ce thème (Egypte, EOAEN et Espagne), la représentante de l'Espagne a informé les participants qu'en l'absence de remarques sur le document présenté lors de la seconde réunion de la CMDD à Palma de Majorque, elle considérait la proposition incluse comme acceptée. Néanmoins, cette question serait à nouveau examinée par le groupe de travail sur ce thème. Attendu que la CDD/ONU aborderait la question du tourisme en avril 1999, elle proposait d'élaborer le document définitif de la CMDD d'ici la fin 1998 pour le présenter comme contribution MED à la réunion de la CDD/ONU.

40. Par ailleurs, M. Chabason a soulevé l'importante question de la confrontation entre les intérêts économiques et les problèmes d'environnement liés au développement du tourisme.

Information, sensibilisation et participation

41. Se référant à l'activité menée par son groupe, le gestionnaire de tâches a souligné que le travail se faisait sans bénéficier de financement spécifique, que le thème à traiter était transversal, ce qui nécessitait une complémentarité avec les réflexions des autres groupes concernant le volet participation, et que plusieurs

réunions de travail avaient déjà été organisées, les documents de base élaborés et diffusés.

42. Un questionnaire avait été distribué aux membres de la Commission au cours de cette troisième réunion afin de sonder le terrain. Les réponses seraient exploitées et les résultats communiqués lors de la réunion qui se tiendrait à Thessalonique en décembre 1997, dans le cadre de la "Conférence internationale: environnement et société - éducation et sensibilisation du public à la durabilité". D'autre part, le MIO-ECSDE préparait des lignes directrices pour la participation de la société civile qui constitueraient un apport au groupe de travail, le tout devant servir de base à l'établissement du document final avec les propositions de recommandation qui seraient examinées lors d'un atelier prévu pour la fin du printemps ou l'automne 1998, si des fonds devenaient disponibles dans ou hors du cadre du PAM. Le travail serait achevé avant la fin 1998.

Industrie et développement durable

43. Se référant au rapport du Coordonnateur, le gestionnaire de tâches a souligné que l'objectif principal était de parvenir à la Onzième réunion des Parties contractantes avec des propositions concrètes pour inciter les industries à réduire la pollution. L'enjeu était important pour le PAM, et notamment le Programme d'actions stratégiques qui serait soumis aux Parties contractantes en novembre prochain.

44. Le représentant du programme d'appui MED POL a fait remarquer que les efforts du groupe s'étaient concentrés sur l'écart entre la théorie et les bonnes pratiques. A ce propos, le représentant de la France a suggéré de commencer d'ores et déjà à recenser les bonnes pratiques.

Gestion des zones urbaines et rurales dans le contexte du développement durable

45. En l'absence du gestionnaire de tâches, le Plan Bleu, en tant que Centre d'appui, a présenté l'activité du groupe qui, jusque là, s'était surtout bornée à des échanges entre le gestionnaire de tâches et les experts du Plan Bleu.

46. Sous réserve d'une discussion et d'un échange entre les membres du groupe, il a été proposé de travailler selon deux options en fonction des moyens disponibles compatibles avec un ensemble de priorité et d'étapes.

Libre-échange et environnement dans le contexte méditerranéen

47. La représentante de la Foundation for International Studies (FIS) a déclaré que, malheureusement, aucun progrès n'avait pu être accompli sur ce thème pour des raisons financières internes et en l'absence d'un financement extérieur à moyen terme qui aurait permis de réaliser une étude solide. La représentante a exprimé ses regrets et son intention de renoncer à sa fonction de gestionnaire de tâches sur le libre-échange, tout en précisant que cela n'aurait aucun effet sur le rôle que la FIS jouait au sein de divers groupes thématiques, y compris celui sur le libre-échange.

Plusieurs participants ont rendu hommage à la représentante de la FIS pour sa franchise.

48. Cela n'était cependant rien à l'importance du thème pour lequel le Liban s'est proposé d'assumer la fonction de gestionnaire de tâches. Par ailleurs, la représentante du Liban a proposé d'accueillir une réunion du groupe de travail dans son pays et de prendre en charge une partie des coûts. A cet effet, une lettre de confirmation officielle serait envoyée dans les prochaines semaines par le Ministre de l'environnement du Liban.

Observations générales sur les points 5 et 6 de l'ordre du jour

49. A l'issue des diverses présentations faites par les gestionnaires de tâches et des débats dont elles ont été suivies, le Coordonnateur a proposé d'examiner les méthodes de travail de la Commission. Après trois réunions de la CMDD, le moment était venu de procéder à des observations et de tenir compte également des réflexions soumises au Secrétariat par le représentant du Groupe des chambres de commerce pour le développement des îles grecques (EOAEN) dans une lettre circonstanciée.

50. Conscient de l'importance de l'initiative qui avait consisté à inclure des représentants d'autorités locales, d'acteurs socio-économiques et d'ONG dans la composition de la Commission, le représentant de l'EOAEN s'est interrogé sur le travail des groupes thématiques, notamment sur le risque de transformer la CMDD de groupe d'étude en institut de recherche, il a évoqué la nécessité de procéder à l'inventaire des études existantes et des conclusions qui en résultaient, tout en proposant des initiatives et actions concrètes. D'autre part, il souhaitait que des spécialistes participent activement aux travaux des groupes thématiques, ce qui relèverait de la responsabilité des gestionnaires de tâches de chaque groupe. Enfin, il proposait d'inciter à la coopération entre représentants du secteur public et du secteur privé en impliquant des organisations professionnelles telles que les chambres de commerce et d'industrie, les fédérations des industries, les associations commerciales, etc.

51. Quelques délégués ont pris la parole pour souligner que les intérêts n'étaient pas les mêmes, ce qui rendait d'autant plus intéressante la composition de la CMDD. Si ce problème s'était posé pour les groupes à court terme, il se poserait fatalement aussi pour les groupes à venir quand la participation des secteurs professionnels serait plus "tonifiante". De plus, il ne fallait pas négliger le fait qu'une partie importante des activités du PAM avait été surtout centrée sur les questions marines, et que toutes les compétences requises pour traiter des thèmes de la CMDD ne se trouvaient pas au sein des structures du programme.

52. Le Coordonnateur a rappelé que, pour l'Unité de coordination, les priorités relevant de la Convention de Barcelone étaient la protection du milieu marin ainsi que la biodiversité et les aires protégées. C'était sur ces critères que le PAM serait jugé. Les nouvelles actions visant la réalisation d'un développement durable dans la région avaient été lancées pour lever des ressources supplémentaires et mobiliser les CAR

qui avaient les compétences voulues, à savoir le Plan Bleu et le PAP. La CMDD se mettait en place sans avoir d'incidences financières trop lourdes sur le PAM. Les groupes thématiques étaient censés mener un travail fiable comportant des investigations préliminaires, appréhender quelles circonstances pourraient inciter les acteurs économiques à changer de comportement, et être en mesure d'aboutir à des recommandations crédibles.

53. Bien cerner les enjeux économiques nécessitait un investissement intellectuel avec les bons partenaires. Le problème se posait surtout pour le groupe "libre-échange et environnement", un thème sur lequel il n'existait pratiquement pas d'études spécifiques à la Méditerranée. L'Unité de coordination serait de plus en plus amenée à élaborer et à soumettre des projets pour mobiliser des fonds et parvenir à des résultats sérieux.

54. A cet égard, le gestionnaire de tâches sur la gestion de la demande en eau a fait part de l'expérience de son groupe où le travail avait été mené à deux niveaux: réunion de 43 experts en ce domaine qui avaient été préalablement identifiés, et mobilisation d'un certain nombre de personnes pour se consacrer à l'organisation et la diffusion des travaux. Il fallait donc distinguer entre groupes de travail et agents d'administration, ce qui réclamait un important investissement en ressources humaines.

55. Le représentant de la Turquie a annoncé que son pays était prêt à accueillir l'un des ateliers organisés par la Commission. Le représentant de l'Espagne a été d'avis que le prochain atelier sur le tourisme pourrait se tenir en Turquie.

56. La réunion est convenue que les membres suivants de la Commission participeraient aux activités des groupes de travail selon les modalités ci-après:

- gestion durable des zones côtières: Liban, Algérie, FIS
- gestion de la demande en eau: Algérie, Turquie, Bosnie-Herzégovine
- indicateurs du développement durable: Espagne, Slovénie, Turquie, Liban, Algérie
- tourisme durable: Slovénie, Libye, Algérie, Turquie, Liban
- libre-échange: Liban en tant que gestionnaire de tâches, ASCAME, Algérie, FIS, Bosnie-Herzégovine
- industrie et développement durable: Turquie
- gestion du développement urbain et rural: Slovénie
- information, sensibilisation et participation du public: Liban

Le tableau révisé de la composition des divers gestionnaires de tâche et groupes de travail thématiques est présenté ci-après.

TABLEAU

GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES

(Deuxième révision)
au 30 octobre 1997

Thèmes	Gestionnaires de tâches	Membres du groupe	Appui du PAM *
<i>Court terme (sur une période d'environ un an)</i>			
- Gestion durable des zones côtières	Maroc et MEDCITES	CREE, Communauté européenne, Grèce, Ville de Rome, Espagne, EcoMediterrania, Monaco, WWF, Italie, EOAEN, Chypre, France, Tunisie, MIO-ESCSDE, Egypte, Malte, Albanie, Liban, Algérie, FIS	CAR/Plan Bleu, CAR/Programme d'actions prioritaires, CAR/Télédetection en matière d'environnement et CAR/Aires spécialement protégées
- Gestion de la demande en eau	Tunisie et Maroc	Libye, WWF, APNEK, Communauté européenne, Egypte, Italie, France, CEFIC, MIO-ESCSDE, Malte, Espagne, EcoMediterrania, CEDARE, Chypre, Israël, Algérie, Turquie, Bosnie & Herzégovine	CAR/Plan Bleu et CAR/Programme d'actions prioritaires
<i>Moyen terme (jusqu'à la réunion de 1999 des Parties contractantes et au delà)</i>			
- Indicateurs du développement durable	France et Tunisie	Communauté européenne, Maroc, EcoMediterrania, Grèce, Israël, Espagne, Sloveinie, Turquie, Liban, Algérie	CAR/Plan Bleu
- Tourisme durable	Espagne, Egypte et EOAEN	Malte, Monaco, Chypre, Communauté européenne, Grèce, EcoMediterrania, WWF, MIO-ESCSDE, France, Croatie, ASCAME, Sloveinie, Libye, Turquie, Liban	CAR/Plan Bleu et CAR/Programme d'actions prioritaires
- Information, sensibilisation et participation	MIO-ESCSDE et CREE	Communauté européenne, Maroc, MEDCITES, EcoMediterrania, France, Egypte, WWF, APNEK, Croatie, Albanie, Algérie, Libye, Liban	Unité de coordination du PAM
- Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen (évaluation stratégique d'impact)	Liban	Tunisie, France, Communauté européenne, APNEK, Maroc, MIO-ESCSDE, Algérie, ASCAME, FIS, Bosnie & Herzégovine	Unité de coordination du PAM
- Industrie et développement durable (aspects culturels, économiques, techniques et financiers de l'élimination progressive de la pollution d'origine tellurique)	Italie, Algérie	WWF, Israël, EOAEN, ASCAME, CEFIC, Espagne, Communauté européenne, Turquie	MEDPOL, CAR/Production propre
- Gestion du développement urbain/rural	Egypte	MEDCITES, FEI, MIO-ESCSDE, Espagne, Maroc, France, Malte, Turquie, Bosnie & Herzégovine, Algérie, CEDARE, CE, Sloveinie	CAR/Plan Bleu et CAR/Programme d'actions prioritaires

* L'Unité de coordination et les Centres d'activités régionales apporteront, chacun selon ses compétences, l'appui nécessaire aux différents groupes de travail.

Point 7 de l'ordre du jour:

**Examen du projet de règlement intérieur
de la CMDD**

57. L'Administrateur du programme a présenté le second projet de règlement intérieur de la CMDD contenu dans le document UNEP(OCA)/MED WG.134/4. Il a indiqué que le premier projet établi par le Secrétariat à la demande de la première réunion de la Commission (Rabat, décembre 1996) avait été revu par la première réunion du Bureau de la Commission (Athènes, février 1997). Divers amendements avaient été établis et intégrés dans un texte remanié qui avait été présenté à la deuxième réunion de la Commission (Palma de Majorque, mai 1997), mais, faute de temps, il avait été décidé de reporter la prise d'une décision à la présente réunion.

58. L'Administrateur de programme a déclaré que la plupart des observations et propositions émanant de membres du Bureau de la Commission et de Parties contractantes avaient été incorporées dans le nouveau texte. Néanmoins, quelques points restaient à éclaircir, notamment la question de savoir s'il fallait créer ou non un Bureau de la Commission et, dans l'affirmative, quels seraient son rôle entre deux réunions et les problèmes de préséance entre les deux Bureaux.

59. Différentes propositions ont été avancées au cours de la discussion de ce point de l'ordre du jour. La plupart des délégations ont jugé nécessaire que la Commission dispose d'un Bureau pour suivre les travaux des différents groupes de travail et pour préserver la personnalité de la Commission. D'autres ont estimé qu'il n'était pas nécessaire de créer de nouveaux rouages institutionnels au sein du PAM, ce qui entraînerait de nouveaux frais.

60. A l'issue d'une discussion prolongée, un consensus s'est dégagé dans les termes suivants. La Commission sera dotée d'un Bureau de six membres au lieu de huit, choisis parmi les représentants de ses membres sur la base d'une répartition géographique équitable et parmi les divers groupes. Le Bureau devra se composer de trois membres représentant les Parties contractantes, d'un représentant de chacune des trois catégories prévues par le mandat de la CMDD. En ce qui concerne le rôle du Bureau, il a été estimé qu'une seule réunion du Bureau entre deux réunions de la Commission suffirait à assurer, si nécessaire, le bon déroulement des travaux de la Commission.

61. Comme des contraintes de temps ne permettaient pas d'examiner le projet de texte article par article, il a été proposé de constituer un groupe de rédaction restreint (Italie, France, UE, Maroc) qui reverrait l'ensemble du texte et ferait rapport à la réunion plénière.

62. Les travaux du groupe de rédaction ont été présentés à la réunion plénière le 30 octobre, examinés et proposés par la réunion à l'approbation de la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes (Tunis, 18-21 novembre 1997). Voir Annexe V du présent rapport.

Point 8 de l'ordre du jour:**Programme de travail, ordre du jour provisoire, dates et lieu de la quatrième réunion de la CMDD**

63. Le représentant de Monaco a réitéré sa proposition d'accueillir la quatrième session de la CMDD. Il a proposé que la réunion ait lieu en juin 1998. Le lieu et les dates seraient à confirmer ultérieurement. Au nom de la Commission, le Président a remercié Monaco de son offre généreuse.

Point 9 de l'ordre du jour:**Questions diverses**

64. A l'occasion de la troisième réunion de la CMDD, les nouveaux locaux mis à la disposition du Plan Bleu par le Département des Alpes-Maritimes ont été inaugurés officiellement, le 30 octobre 1997, par le Ministre français de l'environnement ainsi que les représentants des collectivités locales en présence de tous les participants à la réunion. Plusieurs déclarations ont été faites à cette occasion et ont souligné l'importance des activités du Plan Bleu dans le cadre du PAM.

65. Le gestionnaire de tâches pour le thème "Industrie et développement durable" a indiqué que la CDD/ONU tiendrait à New York, en 1998, une session consacrée à la question de l'industrie. Il a ajouté, à ce propos, que la participation à cette réunion serait un bon moyen de favoriser les objectifs de la CMDD.

Point 10 de l'ordre du jour:**Adoption du rapport de la réunion**

66. La réunion a adopté son rapport le jeudi 30 octobre 1997.

Point 11 de l'ordre du jour:**Clôture de la réunion**

67. Mme Dominique Voynet, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement de la France, a fait une déclaration à l'issue de la réunion. Le texte in extenso en est reproduit à l'annexe VI du présent rapport.

68. Après les civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le jeudi 30 octobre 1997, à 18 h 30.

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS****ALBANIA
ALBANIE**

Mr Arian Gace
Head of Nature Protection Department
Rr. "B.Curri", no.5
Tirana
Albania

Tel: 355 42 65229/64904
Fax: 355 42 65229/64904

**ALGERIA
ALGERIE**

M. Mohamed Si. Youcef
Directeur Général de l'Environnement
Ministère de l'Intérieur des Collectivités locales
et de l' Environnement
Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement
Palais Mostapha Pacha
Avenue de l'Indépendance
Alger
Algérie

Tel: 213 2 652967-651365
Fax: 213 2 652802

**ASSOCIATION DE PROTECTION
DE LA NATURE ET DE
L'ENVIRONNEMENT DE
KAIROUAN (APNEK)**

M. Youssef Nouri
Chargé des relations
APNEK
Lycée Abou Sofiène
Ksar Said II
2009 Tunis
Tunisie

Tel: 216 1 515307
Fax: 216 1 508361

**ASSOCIATION DES CHAMBRES DE
COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA
MEDITERRANEE (ASCAME)**

Ms Maria de Balle
Head of Environment Department
Barcelona Chamber of Commerce
Avenue Diagonal 452-454
08006 Barcelona
Spain

Tel: 34 3 4169300
Fax: 34 3 4169301
E-mail: sae@cambrabcn.es

**BOSNIA AND HERZEGOVINA
BOSNIE-HERZEGOVINE**

Mr Tarik Kupusovic
Adviser to the Minister
National Coordinator Office for
the Mediterranean Action Plan
Stjepana Tomica 1 Str.
71000 Sarajevo
Bosnia and Herzegovina

Tel: 387 71 533438

Fax: 387 71 207949

**CENTRE DES REGIONS
EUROMEDITERRANEENNES POUR
L'ENVIRONNEMENT (C.R.E.E)**

M. Jacques Blanc
Le Président

M. Laurent Pradalié
Secrétaire Général

C.R.E.E.
Région Languedoc-Roussillon
201 Avenue de la Pompignane
34000 Montpellier
France

Tel: 33 4 67228124

Fax: 33 4 67229405

**CHAMBERS GROUP FOR THE
DEVELOPMENT OF GREEK ISLANDS
(EOAEN)**

Mr Georges Giourgas
Conseiller Affaires Européennes
Chambers Group for the Development of Greek
Islands
World Trade Centre
162 Bd Emile Jacquart
Bruxelles 1210
Belgique

Tel: 322 2030090

Fax: 322 2031067

**CYPRUS
CHYPRE**

Mr Nicos Georgiades
Director Environment Service
Ministry of Agriculture, Natural Resources
and Environment
Tagmatarhou Poulou 17
Ayios Andreas
Nicosia 1411
Cyprus

Tel: 357 2 302883

Fax: 357 2 363945

ECOMEDITERRANIA

Mr Rafael Madueño

President

EcoMediterrania

Gran Via de les Corts Catalanes 643, 3er

08010 Barcelona

Spain

Tel: 34 3 4125599

Fax: 34 3 4124622

E-mail: ecomed@pangea.org

**EUROPEAN CHEMICAL INDUSTRY
COUNCIL (CEFIC/EUROCHLOR)**

Mr Carlo Trobia

Federchimica

Via Accademia 33

I - 20131 Milano

Italy

Tel: 3922 6810224

Fax: 3922 6810311

E-mail: carlo_trobia@hq.enichem.geis.com

**EUROPEAN COMMUNITY
COMMUNAUTE EUROPEENNE**

Mr Fernand Thurmes

Directeur, Affaires générales et
internationales - DGXI.A

Tel: 32 2 2969147, 2969509

Fax: 32 2 29963440

Tlx: COMEU B 21877

Ms Athina Mourmouris

Euro-Mediterranean Partnership

DGXI A.4

Commission Européenne

Direction Générale Environnement

Sécurité Nucléaire et Protection

Civile

200 rue de la Loi

1049 Bruxelles

Belgique

Tel: 32 2 2963951

Fax: 32 2 2963440

E-mail: Athena.Mourmouris@dg11.cec.be

**FOUNDATION FOR INTERNATIONAL
STUDIES (FIS)**

Ms Julie Roblet
Chargée d'étude
FIS
St Paul Street
Valletta (VLT 07)
Malta

Tel: 356 233218

Fax: 356 240353

**FRANCE
FRANCE**

Mr Serge Antoine
Conseiller pour les questions méditerranéennes
auprès du Ministère de l'environnement
Direction affaires internationales - PLAP

Tel: 331 421921021

Fax: 331 42191772

M. Gilles David
Chargé de mission
DGAD, Service des Affaires Internationales

Ministère de l'environnement
20 avenue de Ségur
75007 Paris
France

Tel: 331 42191745

Fax: 331 42191772

E-mail: gilles.david@environnement.gouv.fr

Mme Geneviève Besse
Direction Générale des Affaires
Européennes et Economiques
Ministère des Affaires Etrangères
Quai D'Orsay
Paris
France

Tel: 331 43174413

Fax:

Mr Daniel Silvestre
Chargé de Mission
Secrétariat général de la mer
1Bd Raspail
Paris 75005

Tel:

Fax:

Mr Philippe Le Lourd

Chargé de mission "Environnement et
développement durable"

Commissariat Général du Plan

5, rue Casimir Périer

75007 Paris

Tel: 33 1 45565303

Fax: 33 1 45565178

**ISRAEL
ISRAEL**

Ms Valerie Brachya

Director

Environmental Planning Division

Ministry of the Environment

P.O. Box 34033

5 Kanfei Nesharim Street

95464 Jerusalem

Israel

Tel: 972 2 6553850,1

Fax: 972 2 6553853

E-mail: valerie@netvision.net.il

**ITALY
ITALIE**

Mr Giovanni Guerrieri

Servizio Acqua, Rigiuti e Suolo

Ministero dell'Ambiente

Via della Ferratella in Laterano 33

00184 Rome

Italy

Tel: 396 7027184

Fax: 396 77257012

Email: Guerrieri@flashnet.it

**LEBANON
LIBAN**

Ms Sawsan Mehdi

Ministère de l'Environnement

MOE - Antélias 70-1091

Liban

Tel: 961 1 522222

Fax: 961 1 525444/524555

Email: smehdi@moe.gov.lb

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE**

Mr Abdulfattah Boargob
Head
Department of Environmental Studies
Technical Centre for Environment
Protection
P.O. Box 83618
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya

Tel: 218 21 4445795
Fax: 218 21 3338098
Tlx: 901-20138 TCEP LY

**MALTA
MALTE**

Mr Vincent Gauci
A/Director
Environment Protection Department
Ministry of Foreign Affairs and the Environment
Floriana
Malta

Tel: 356 232022, 231895
Fax: 356 241378
E-mail: waste@environment.gov.mt

**MEDCITIES NETWORK
RESEAU MEDCITES**

M. Mohamed Boussraoui
Responsable Département
Bassin Méditerranéen
60, rue de la Boétie
75008 Paris
France

Tel: 33 1 53960580
Fax: 33 1 53960581/53753175
Email: cites.unies@wanadoo.fr

**MEDITERRANEAN INFORMATION
OFFICE FOR ENVIRONMENT,
CULTURE AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT (MIO-ECSDE)**

Mr Michael Scoullas
Chairman
MIO-ECSDE
28 Tripodon Street
105 58 Athens
Greece

Tel: 30 1 3247490, 3247267
Fax: 30 1 3225240
E-mail: mio-ee-env@ath.forthnet.gr

Mr Emad Adly
Co-Chairman MIO-ECSDE
President
Arab Office for Youth and Environment
MIO-ECSDE
P.O.Box 2
Magles Elshaab, Mohandiseen
Cairo
Egypt

Tel: 202 3041634
Fax: 202 3041635
E-mail: aoye@ritsec1.com.eg

Mr José Ribas
Member of MIO Executive Board
Member of the Executive Committee
of European Environmental Bureau
of Friends of the Earth/Spain
07820 Sant Antoni
Ibiza
Spain

Tel: 34 71 341684
Fax: 3471 341684

**MONACO
MONACO**

S.E. M. Bernard Fautrier
Ministre Plénipotentiaire
Chargé du suivi questions d'environnement
"Villa Girasole"
16 Boulevard de Suisse
MC 98000 Monaco
Principauté de Monaco

Tel: 377 93158333
Fax: 377 93158888

M. Patrick Van Klaveren
Chef de Service

Service de l'Environnement
Département des travaux publics et des
affaires sociales
Ministère d'Etat
3 avenue de Fontvieille
MC-98000 Monaco
Principauté de Monaco

Tel: 377 93158148
Fax: 377 92052891
E-mail: pvk@mcn.mc

**MOROCCO
MAROC**

Mme Bani Layachi
Directeur de l'observation des études et de
la coordination
Ministère de l'Environnement
75 rue de Sebou Agdal
Rabat
Maroc

Tel: 212 7 680740,41

Fax: 212 7 680746

**SLOVENIA
SLOVENIE**

Mr Slavko Mezek
Senior Advisor
Ministry of the Environment and Physical Planning
Dunajska 47
1000 Ljubljana
Slovenia

Tel: 386 61 1787055

Fax: 386 61 1787062

E-mail: slavko.mezek@mopupp.sigov.si

**SPAIN
ESPAGNE**

Ms Amparo Rambla Gil
Subdirectora General Adjunta Normativo y
Coop. Institucional
Ministerio de Medio Ambiente
Plaza San Juan de la Cruz s/n
28002 Madrid
Spain

Tel: 34 1 5976374

Fax: 34 1 5978590

E-mail: amparo.rambla@senci.mma.es

Ms Maria José Gomez
Jefe de Area
Ministerio de Economía y Hacienda, D.G. Turismo
Calle Jose Lazaro Galdiano, 6
28071 Madrid
Spain

Tel: 34 1 3433576

Fax: 34 1 3433758

Mr Lluís Alemany Mir

Director

Direcció General d'Ordenació del
Territori i Urbanisme

Govern Balear

Conselleria de Medio Ambiente

Av. Gabriel Alomar i Villalonga, 33

Palma De Mallorca 07006

Spain

Tel: 34 971 176800/9

Fax: 34 971 176849

**TUNISIA
TUNISIE**

M. Mohamed Ennabli

Directeur Général de l'Institut National
de Recherche Scientifique et Technique

B.P. 95

2050 Hammam-Lif

Tunis

Tunisie

Tel: 216 1 430215

Fax: 216 1 430934

**TURKEY
TURQUIE**

Ms Nesrin Algan

Head of Foreign Relations Department

Mr Mustafa Hakan Baykal

Environmental Expert

Foreign Relations Department

Ministry of Environment

Eskisehir Yolu 8 km

06530 Ankara

Turkey

Tel: 90 312 2851705

Fax: 90 312 2853739

E-mail: cbdi-d@tr-net.net.tr

Ms Sema Alpan

Environmental Expert

State Planning Organization

Necatibey cad. 108

Ankara 06100

Tel: 90 312 2308720/ext. 6414

Fax: 90 312 2319368

E-mail: salpan@dpt.gov.tr

**UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIAT UNITS
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES**

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME	Mr Lucien Chabason Coordinator
COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT	Mr Ibrahim Dharat Senior Programme Officer
UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE	Mr Francesco Saverio Civili First Officer

Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P. O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: 30 1 7253190-5
Fax: 30 1 7253196-7
Tlx: 222564 - 222611 MEDU GR
E-mail: unepmedu@compulink.gr

**REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE**

UNEP/IMO REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC) CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE	Mr Jean-Claude Sainlos Director UNEP/IMO Regional Marine Pollution Emergency Response Centre for the Mediterranean Sea (REMPEC) Manoel Island GZR 03 Malta
	Tel: 356 337296-8 Fax: 356 339951 Tlx: 406-1464 UNROCC MW CBL: UNROCC MALTA

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
THE BLUE PLAN (BP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
DU PLAN BLEU (CAR/PB)**

Mr Michel Batisse
President

Mr Bernard Glass
Director

Mr Arab Hoballah
Deputy Director

Ms Domitille Vallée
Programme Officer

Ms Elisabeth Coudert
Programme Officer

Ms Silvia Laria
Programme Officer

Mr Jean-Pierre Giraud
Programme Officer

Mr Abdelaziz Bourahla
Programme Officer

Mr Patrice Miran
Programme Officer

Blue Plan Regional Activity Centre
15 Rue L. Van Beethoven
Sophia Antipolis
06560 Valbonne
France

Tel: 33 4 93653959
Fax: 33 4 93653528
E-mail: planbleu@planbleu.org

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
THE PRIORITY ACTIONS
PROGRAMME (PAP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
DU PROGRAMME D' ACTIONS
PRIORITAIRES (CAR/PAP)**

Mr Ivica Trumbic
Director a.i.
Regional Activity Centre for the Priority
Actions Programme
11 Kraj Sv. Ivana
P.O. Box 74
21000 Split
Croatia

Tel: 385 21 591171
Fax: 385 21 361677
E-mail: pap@gradst.hr

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
SPECIALLY PROTECTED AREAS
(SPA/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
POUR LES AIRES SPECIALEMENT
PROTEGEES (CAR/ASP)**

M. Mohamed Saied
Directeur
Centre d'Activités Régionales pour les
Aires Spécialement Protégées
Centre International des Technologies de
l'Environnement
Boulevard de l'Environnement
B.P. 337
1080 Tunis Cedex
Tunisie

Tel: 216 1 795760
Fax: 216 1 797349
E-mail: car-asp@rac-spa.org.tn

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
ENVIRONMENT REMOTE SENSING
(ERS/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
POUR LA TELEDETECTION EN
MATIERE D'ENVIRONNEMENT
(CAR/TDE)**

Ms Monique Viel
Regional Activity Centre for Environment
Remote Sensing
2 Via G. Giusti
90144 Palermo
Italy

Tel: 39 91 342368
Fax: 39 91 308512
E-mail: ctmrac@mbox.vol.it

OBSERVERS

**REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS SPECIALIZED AGENCIES AND OTHER
INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS SPECIALISEES DES NATIONS UNIES
ET AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

**INTERGOVERNMENTAL
OCEANOGRAPHIC COMMISSION
OF UNESCO (IOC)
COMMISSION OCEANOGRAPHIQUE
INTERGOUVERNEMENTALE DE
L'UNESCO (COI)**

Mr Alex Boussoulengas
Environmental Consultant
IOC/UNESCO
7 place de Fontenoy
75007 Paris
France

Tel: 301 9954299 (Athens)
Fax: 301 9954299 (Athens)
Fax: 331 45685812 (Paris)

**CENTRE FOR ENVIRONMENT AND
DEVELOPMENT FOR THE ARAB
REGION AND EUROPE (CEDARE)**

Mr Kamal A. Sabet
Chief Technica Advisor/
Officer in Charge
CEDARE
21/23 Giza Street
Nile Tower Building, 13th Floor
P.O.Box 52
Orman, Giza
Egypt

Tel: 202 5701859, 3473
Fax: 202 5703242
E-mail: cedare@ritseel.com.eg/

ANNEXE II

GESTION DE LA DEMANDE EN EAU

La gestion des demandes en eau permet d'escompter les progrès les plus significatifs des politiques de l'eau dans le Bassin Méditerranéen. Pour la Commission méditerranéenne du développement durable, la régulation des demandes en eau constitue un objectif politique prioritaire.

ORIENTATION GÉNÉRALE

Dans la plupart des pays méditerranéens, les prélèvements en eau approchent l'ordre de grandeur des ressources disponibles. Les pénuries d'eau - conjoncturelles ou structurelles - déjà perceptibles sont appelées à s'étendre et à s'aggraver dans les prochaines décennies. Ces pénuries sont imputables à la forte croissance des demandes en eau. Celles-ci ont globalement augmenté de 60% au cours du dernier quart de siècle.

L'accroissement de l'offre qui a constitué la réponse traditionnelle à ces situations atteint aujourd'hui ses limites. La mobilisation de ressources supplémentaires se heurte à des obstacles sociaux, économiques ou écologiques. Le moment est venu pour les politiques de l'eau de s'attaquer à l'autre côté de l'équation par une maîtrise effective de la demande. La gestion de la demande et la gestion de l'offre avec les améliorations qui lui sont apportées sont à effectuer de manière intégrée.

Ce constat et les recommandations qui suivent sont donc axées sur la gestion des demandes dans la région méditerranéenne.

- Ces politiques doivent être ciblées en direction des différents utilisateurs et usages de l'eau et faire partie de stratégies de gestion de l'eau intégrées en fixant des objectifs spécifiques quantifiés à réaliser dans des délais bien définis. Ces stratégies doivent être constantes et continues et se caractériser par des systèmes adéquats de suivi des performances.

- Cette gestion doit prendre en compte les besoins croissants des populations tant en milieu urbain qu'en milieu rural, notamment en matière d'eau potable, et répondre aux exigences de l'équité sociale.

- Dans le cadre de l'adoption ou des modifications des politiques de développement économiques dans tous les secteurs, il faut, à ce niveau stratégique, tenir compte de leurs impacts potentiels sur la réalisation ou l'échec de la politique de gestion de l'eau intégrée, et de la mesure dans laquelle elles vont influencer sur la demande d'eau. Ces politiques de développement doivent être judicieusement adaptées de manière à ne pas influencer de façon négative sur la nécessité prioritaire de réduire les demandes d'eau.

DÉMARCHE POUR UN CONSTAT PARTAGE ET DES RECOMMANDATIONS COMMUNES

C'est sur la base de ce constat que la CMDD a consacré l'année 1997, entre autres priorités à court terme, à l'examen du thème de l'eau sous l'angle de la gestion des demandes.

LES OBJECTIFS

L'objectif général de maîtriser la demande, dans le cadre stratégique plus large de la gestion durable de l'eau en Méditerranée se traduit en quatre points :

- expliciter les caractéristiques des systèmes d'utilisations, les points forts et les dysfonctionnements ou les incohérences inhérentes aux systèmes adoptés.
- identifier des obstacles d'ordre socio-économique, institutionnel, juridique et technique qui entravent ou s'opposent à la gestion durable de la demande ainsi que leur poids relatif.
- évaluer à leurs justes niveaux les gains d'économies d'eau susceptibles d'être réalisés, et en estimer les rendements et les coûts en termes de faisabilité technique et économique.
- identifier les moyens socio-culturels, économiques, institutionnels, juridiques et techniques, pour remédier aux défauts et obstacles.

LA DEMARCHE SUIVIE

N UNE PREMIÈRE ANALYSE DES SITUATIONS DES 21 PAYS ET TERRITOIRES RIVERAINS DE LA MÉDITERRANÉE,

qui a permis de les situer dans quatre groupe de situations relativement homogènes par rapport aux risques de pénuries qui les menacent et les demandes en eau actuelles et à venir.

- 1) *Groupe 1 : pays sans risque de pénurie même après 2025.* (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, France, Grèce, Italie, Monaco, Slovénie, Turquie)
- 2) *Groupe 2 : pays avec risque de pénurie conjoncturelle, plutôt localisé* (Chypre, Espagne, Liban, Maroc, Syrie)
- 3) *Groupe 3 : pays en situation de pénurie conjoncturelle à structurelle dès 2000 malgré une demande en eau faible* (Algérie, Palestinian Authority, Israël, Malte, Tunisie)
- 4) *Groupe 4 : pays en situation de pénurie structurelle dès 2000 aggravée par une forte demande en eau* (Egypte, Libye).

N UNE MISE EN FORME DE L'INFORMATION CIBLÉE SUR LES DEMANDES EN EAU ET LES SYSTÈMES D'UTILISATIONS DE L'EAU.

qui a été collectée auprès des experts nationaux par questionnaire est rassemblée dans trois documents de référence qui précisent objectivement le contexte des pays méditerranéens :

- 1) *Problématique de la gestion des demandes en eau dans les pays méditerranéens*. Cette réflexion introductive rappelle les objectifs, les voies, les moyens et instruments de la gestion de la demande ainsi que les approches d'évaluation de la faisabilité des économies d'eau envisagées.
- 2) *Rapport de synthèse des fiches d'information par pays*. Il constitue un effort d'amélioration, d'homogénéisation et d'actualisation des informations sur les utilisations d'eau dans les pays méditerranéens.
- 3) *Recueil " principaux repères et statistiques sur les demandes en eau en Méditerranée "*. Il complète le document de synthèse en présentant les principaux chiffres disponibles sur cette question.

UN ATELIER POUR DEBATTRE DU CONSTAT ET LES MOYENS D'ACTION POUR UNE MEILLEURE GESTION DES DEMANDES

qui a réuni les experts et responsables de 16 pays et 14 organisations internationales gouvernementales ou non gouvernementales, sociétés privées et collectivités territoriales à Fréjus (France) les 12 et 13 septembre 1997. Les orientations de ces deux journées sont tracées dans le *document de cadrage* de l'atelier, et dans le *Compte rendu* les propositions détaillées ainsi que les conclusions et recommandations générales.

UN CONSTAT PARTAGE

Le constat partagé par la communauté des responsables de la politiques de l'eau et de sa mise en œuvre en Méditerranée privilégie cinq points essentiels.

1. LES ECOSYSTÈMES SONT DES UTILISATEURS A PART ENTIÈRE

La demande écologique en eau des milieux naturels est une composante importante de la demande en eau en Méditerranée.

Le prélèvement d'eau dans le milieu naturel doit respecter le maintien d'un " niveau minimum acceptable " pour la préservation écologique des écosystèmes, qui sont également des utilisateurs à part entière.

2. LES SYSTÈMES D'UTILISATION DE L'EAU SONT LOIN D'ÊTRE PARFAITS

Une part importante des eaux prélevées est apparemment mal ou peu utilisée dans les pays méditerranéens.

- un tiers au moins des quantités d'eau produites et distribuées pour alimenter en eau potable les villes et les villages est perdu dans les réseaux, ou gaspillé par des usages abusifs.
- près de la moitié des quantités d'eau mobilisées pour l'irrigation est par des aménagements coûteux pour la collectivité est perdu dans le transport, par de mauvais réglages des apports aux champs, une faible efficacité des systèmes d'irrigation, et des choix de cultures trop consommatrices.
- beaucoup d'industries usent par des défauts de recyclage, des fuites et pertes, et des défauts d'efficacités des procédés prélèvent des quantités d'eau bien supérieures à leurs besoins, en dégradant leur qualité.

3. DES CAUSES BIEN IDENTIFIÉES

Trois catégories de domaines sont en cause :

- Législatifs et politiques : toutes les législations et pratiques de planification n'ont pas intégré la notion de gestion de la demande, en raison d'un retard historique. mais le rapport de forces est en train d'évoluer.

- Socio-économiques : l'eau commence à passer de la notion de bien naturel à celle de bien économique rare, de produit. Mais elle a également des dimensions sociales, culturelles et environnementales qu'il faut préserver. La conscience de cet état de faits n'est pas assez généralisé chez tous les acteurs de l'économie de l'eau.
- Technologiques : les technologies existent en général mais ne sont pas toujours appliqués. Tous les pays n'ont pas accès à l'heure actuelle aux technologies les plus modernes.

Les défauts dans la gestion des demandes en eau se traduisent en pertes de ressources en quantité et qualité et en pertes économiques et donc de rentabilité.

Ces quantités d'eau perdues ou gaspillées forment un gisement inexploité important, de sorte que la gestion de la demande sera plus efficace que d'autres solutions d'approvisionnement en eau. La possibilité d'économiser de l'eau doit être envisagée à chaque étape de la gestion de l'eau de la prise à l'usage et aux retours d'eaux usées dans le milieu. La gestion des demandes doit porter l'effort principal sur le maillon le plus faible de la chaîne des filières d'utilisation.

4. UN " GISEMENT " INEXPLOITÉ

Dans l'ensemble des pays méditerranéens, les quantités d'eau qu'une gestion plus économe des utilisations et la modération conséquente des demandes pourraient gagner, ne sont pas négligeables (75.5 km³/an) au regard des surplus d'eau qu'il faudrait produire pour couvrir les accroissements de demandes projetés au cours des vingt à trente prochaines années (+ 85 km³/an en hypothèse haute pour 2010, +148 km³ en 2025).

- les gains les plus appréciables en volume relèvent du secteur de l'irrigation : réduction des pertes de transport et amélioration d'efficacité (71 % du total, dont plus de la moitié par progrès d'efficacité).
- par ordre d'importance viendraient ensuite les progrès de recyclage dans les industries (18 %), 73 % de ces gains sont concentrés au Nord (groupe 1) où ils représentent près de 30 % du total.
- puis les réductions de pertes fuites et gaspillage d'eau potable dans les collectivités (10 %).; mais ces dernières pèseraient davantage en valeur, compte tenu des coûts plus élevés de production et de distribution d'eau potable.

5. DES AMELIORATIONS POSSIBLES

Economiser une grande partie des eaux perdues ou gaspillées est techniquement possible et coûterait bien moins que ce que coûte les productions d'eau pour couvrir les besoins en eau futurs supplémentaires.

La gestion des demandes vise donc la réduction simultanée des " inutilisations " d'eau prélevée ou produite et des " mauvaises utilisations ", c'est à dire tous les gaspillages d'ordre physiques et/ou économiques. Ce sont : les défauts pratiques des systèmes d'utilisation (pertes, fuites, manque d'efficacité), les usages d'eau inutiles ou superflus, les usages superflus d'eau de qualité, les défauts de choix d'utilisation et de réutilisation, les défauts en aval des usages. Il s'agit à la fois :

- de réduire les demandes ou du moins de ralentir leur croissance ;
- d'adapter au mieux les demandes aux conditions de l'offre ;
- de coordonner et d'optimiser des utilisations multiples de ressources en eau limitées ;

- de modifier les facteurs de besoins eux-mêmes et d'adapter la structure sectorielle des utilisations, en favorisant les plus valorisantes.

La gestion des demandes en eau recourt à des moyens qui varient en fonction de types de défauts à corriger. Les uns, surtout techniques, sont des facteurs directs d'économie d'eau ; les autres, plus indirects, facilitent et conditionnent la mise en œuvre des premiers et interviennent sur le comportement des acteurs utilisateurs (instruments économiques et financiers, socio-culturels, juridiques et réglementaires). L'ensemble des instruments de gestion des demandes doivent être appliquées de manière conjuguée. Cette synergie augmente l'efficacité de la gestion à condition que leur mise en œuvre soit coordonnée par la même autorité de gestion.

Au service d'une même stratégie, les tactiques de gestion des demandes, avec le choix de solutions prioritaires et l'"orchestration" des différents instruments de gestion dépend largement des types de défaut prédominants, des niveaux de tension offres/demandes, des moyens et des contextes socio-économiques de chaque pays.

ORIENTATIONS POUR L'ACTION

Intégrer effectivement la gestion des demandes en eau dans les stratégies nationales de l'eau, les politiques de développement et les politiques de l'environnement.

- Favoriser une réelle intégration des objectifs de régulation des demandes dans les politiques de planification de l'eau et dans l'ensemble des politiques sectorielles de développement et de conservation de l'environnement ayant un impact sur les besoins en eau.
 - *s'efforcer de fixer des horizons de temps pour de tels objectifs.*
- Entreprendre des études de faisabilité des économies d'eau possible (économies possibles, moyens, coûts, délais, conditions juridiques, financières et de contrôle etc.).
 - *évaluer plus précisément la faisabilité des opérations de maîtrise de demandes (volumes d'eau économisables, à coûts compétitifs) dans différents cas de figure et différentes conditions socio-économiques et culturelles..*
- Privilégier les investissements développant des activités utilisant l'eau avec une forte efficacité (en particulier en agriculture) et dans l'industrie
 - *faire précéder les investissements (construction de nouveaux réseaux ou réhabilitation, procédés d'utilisation, choix de cultures) d'études de faisabilité sur des scénarios qui intègrent également des comparaisons sur l'incidence sur les demandes.*

- Veiller à ce que les efforts de recyclage par l'industrie soient rentables pour elle.

1) Développer , chez le grand public, les opérateurs économiques, les gestionnaires et les décideurs. la prise de conscience de la valeur des pertes et gaspillages, tant en valeur économiques qu'en volumes d'eau et responsabiliser les usagers en vue d'une meilleure gestion des demandes en eau.

- Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation à tous les niveaux.
 - responsabiliser chaque usager sur les gaspillages, et les économies d'eau réalisables en luttant contre le gaspillage par des comportements simples illustrés par des exemples concrets.*
 - sensibiliser sur la valeur de l'eau et les risques de pénurie avec une continuité dans l'action sur le moyen et le long terme.*
 - s'appuyer sur les milieux associatifs, et sur l'ensemble des moyens de communication audio-visuelles, des matériaux et actions éducatives (" classes d'eau ") adaptés à chaque pays.*
- Faciliter l'accès à l'information sur les demandes en eau.
 - incluant des informations sur les prix et les tarifs,*
 - s'appuyant sur la participation active des réseaux experts de l'eau en Méditerranée et sur la possibilité d'échanges plus aisés avec le développement du système euro-méditerranéen d'information sur les savoir-faire dans le domaine de l'eau adopté lors de la conférence sur la gestion de l'eau à Marseille.*

2) Améliorer, chez le grand public, les opérateurs économiques, les gestionnaires et les décideurs, la connaissance et l'évaluation des gains possibles grâce à une gestion plus économe de la demande en eau en insistant sur la transparence la plus totale.

- Mettre en œuvre des dispositifs de recueil de données pour une meilleure appréhension de l'efficacité des réseaux et des systèmes d'utilisation, y compris par :
 - des efforts de métrologie (mise en place d'équipement de mesure des débits, qualités d'eau,...). La maîtrise et maintenance du système de comptage à tous les niveaux : production, distribution, consommation, est un préalable à toute approche d'économies d'eau. Cela passe par une politique de suivi et d'entretien rigoureuse, et un équipement adéquat.*

- *des efforts de connaissance plus complète, plus précise et plus régionalisée des utilisations d'eau présentes dans chaque secteur (quantités et variabilité, besoins réels et rendements d'usage, mais aussi qualités, modes d'approvisionnement, rôles des intermédiaires, prise en charge des coûts, flexibilité, élasticité aux prix, etc.),*
- *des renforcement institutionnels permettant régulièrement d'analyser les mesures et les données pertinentes pour fournir aux décideurs des éléments objectifs de décision et d'évaluation, et au public une information en transparence.*
- *Mise au point et prise en compte d'objectifs et de normes d'usage indicatives en quantité et qualité par grands types d'utilisations.*
- *les normes permettent de définir les besoins réels et de servir de références pour estimer les gaspillages.*
- *stimuler la recherche dans ce domaine.*

3) **Entreprendre des opérations concrètes de régulation des demandes**

- *Entreprendre la réalisation de projets pilotes d'amélioration de l'efficience des systèmes d'utilisations (réseaux, procédés etc.)*
- *en particulier, viser à une réelle capitalisation et valorisation des résultats pour le développement de ces tactiques.*
- *Améliorer les rendements des réseaux de distribution et d'usages tout en insistant sur la maintenance :*
- *développer la régulation des distribution d'eau (débit, pression) notamment dans la commande par l'aval (eau potable, irrigation)*
- *envisager la privatisation des services de distribution de l'eau avec prudence, de façon progressive et transparente lorsqu'elle peut concourir à améliorer les réseaux de distribution.*
- *fixer des objectifs quantifiés de bonne gestion d'intérêt général aux organismes de distribution, par exemple au moyen de contrats établis lors de l'allocation de ressources par l'Etat.*
- *développer des procédés d'irrigation plus économes (micro-aspersion, goutte à goutte) en les encourageant par des mesures économiques (dont les prix agricoles).*
- *favoriser l'extension d'utilisation d'eau de faible qualité (eaux salées, saumâtres ou de mer- et eaux usées urbaines et industrielles traitées), à la place de l'eau potable, lorsque c'est possible et à coûts raisonnables.*

- améliorer les techniques de récupération des eaux pluviales et la recharge de nappes.

- Développer des systèmes de tarification ou de charges élaborés, et progressifs.

-ce qui passe par une amélioration de la transparence dans la connaissance des coûts réels de production, distribution, traitements de l'eau, c'est à dire par la mise en place d'une comptabilité claire dans les organismes de gestion, qui permettra de mieux apprécier l'écart entre le coût et le prix de l'eau, et donc l'incidence de différentes options politiques de tarification.

-avec prise en compte réelle des objectifs de gestion des demandes (selon les divers types d'usages, les modes de prélèvements, la qualité de l'eau,...). Cette tarification doit être claire pour être comprise, maniable pour être appliquée, réaliste pour être acceptée. Une tarification progressive au volume à la fois en agriculture et dans le secteur de l'eau potable est jugée préférable.

- Faire comprendre très directement aux usagers le sens et l'objectif des incitations financières dans le sens pénalisant (taxes, redevances...) ou encourageant (primes...). Ces incitations peuvent constituer d'autres instruments d'orientation de la consommation.
- Favoriser une meilleure intégration des impératifs de gestion de l'eau et des demandes dans l'ensemble des politiques sectorielles de développement nécessaire pour infléchir les demandes.

- meilleure compréhension des interactions entre les stratégies de gestion de l'eau et les politiques de développement sectorielles ayant un impact sur la demande en eau dans chaque pays

- renforcement du rôle des institutions de coordination à l'échelle nationale vis à de la demande en eau (régime d'autorisation sur les prélèvements d'eau etc.).

-institutionnalisation de la participation des usagers aux décisions (associations d'irriguants etc.)

- police des eaux effective en lui fournissant des moyens humains, financiers quand il y a un régime d'autorisation.

4) Favoriser la coopération entre les groupes de pays qui ont les mêmes problèmes de gestion des demandes et de pénuries à venir.

- favoriser les transferts de savoir-faire par et pour les gestionnaires
- *transfert de technologies et formation pour une appropriation réelle des technologies efficaces d'économies d'eau,*

- *échanges d'expériences entre pays qui ont une communauté de problèmes et des tactiques variées et complémentaires.*
- *faire de la gestion des demandes en eau une matière de formation aussi importante que la gestion des ressources pour les cadres techniques d'aménagement et d'utilisation des eaux.*
- Mettre en œuvre une coopération économique et technique dans le domaine de l'eau en cohérence avec les objectifs de gestion des demandes en eau.
 - *favoriser les actions de coopération qui entraînent des économies d'eau*
 - *veiller à ce que le renforcement du partenariat économique, par la mise en place d'une zone de libre échange à l'horizon 2010 et par la coopération financière, ne détermine pas par des effets pervers une aggravation environnementale dans la gestion des ressources naturelles, dont l'eau, et assure la sécurité alimentaire des pays les plus vulnérables. Ce sont deux conditions essentielles pour que se mettent en place, dans une approche systémique raisonnée, les composantes d'un développement durable.*

ANNEXE III**GESTION DURABLE DES ZONES COTIERES**

La CMDD, prenant note du constat établi par le groupe de travail réuni à Benidorm sous la responsabilité de ses deux gestionnaires de tâches, le Maroc et Medcités ⁽¹⁾ (21-23 septembre 1997), éclairé par les travaux du CAR / PAP et du CAR / PB concernant la dégradation rapide qui affecte de nombreuses régions littorales telles que les îles, avec ses risques pour certaines activités économiques et pour les zones naturelles fragiles, adopte les propositions de recommandations suivantes :

- i) Améliorer les mécanismes institutionnels relatifs à la gestion intégrée des zones côtières en mettant en place, si nécessaire, ou en renforçant les structures de concertation inter-ministérielles ou inter-administrations ainsi que les cadres permettant la coordination des acteurs participant à l'aménagement et à la gestion du littoral ainsi que l'intégration de leurs activités. Il convient de donner un caractère pérenne à ces structures.**

De telles structures devraient être établies à l'échelle pertinente selon les pays (nationale, régionale, locale).

Les autorités territoriales régionales et locales devraient être appelées à jouer un rôle croissant dans l'élaboration des stratégies d'aménagement intégré du littoral.

- ii) Etablir ou renforcer et appliquer les mesures législatives et réglementaires:**

- A l'échelle régionale, élaborer des lignes directrices en vue de la mise en place d'instruments juridiques nationaux appropriés.
- A l'échelle nationale, des dispositions législatives devraient :
 - définir les régions littorales concernées,
 - prescrire que les zones côtières, subissant une pression au développement, devraient être dotées de plans d'aménagement et d'occupation des sols,
 - prévoir que ces plans doivent être l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement,
 - établir que des règles d'aménagement et de protection devraient s'appliquer afin d'assurer une gestion durable de l'espace littoral, en particulier protéger les sites de valeur écologique et paysagère, éviter l'urbanisation dispersée ou trop proche des côtes, prévoir des infrastructures environnementales dans les zones urbanisées.

⁽¹⁾ Rapport PAP/ MCSD / IP / 97 / W1

Dans l'attente de l'entrée en vigueur des plans d'aménagement régionaux ou locaux, des mesures conservatoires ménagant les espaces naturels et les zones proches du littoral devraient également être adoptées et appliquées.

- Enfin, des dispositions devraient être prises afin d'assurer la mise en oeuvre sur le terrain des mesures qui précèdent ; à cet effet :
 - les services chargés de l'aménagement et de la protection du littoral devraient être renforcés et recevoir la formation nécessaire en cas de besoin,
 - des mécanismes efficaces pour le contrôle de l'application des lois devraient être prévus ou renforcés,
 - le cas échéant, en fonction des systèmes juridiques nationaux les recours juridictionnels contre les décisions d'aménagement devraient être partout facilités,
 - un mécanisme efficace de sanctions et de responsabilité devrait être mis en oeuvre.

iii) Assurer l'accès à l'information pour renforcer la sensibilisation et la formation du plus grand nombre d'acteurs possibles. La capitalisation et la diffusion de l'information devra être encouragée grâce à l'échange d'expériences et le transfert de savoir faire en s'appuyant sur les structures du P.A.M.

iv) Mettre en place des mécanismes incitatifs appropriés à la gestion intégrée des zones littorales en développant des instruments économiques, financiers et fiscaux destinés à assurer une péréquation équitable des charges liées à la protection et à la gestion des zones naturelles et des ressources financières générées par le développement. L'utilisation mieux coordonnée des fonds multilatéraux, des ressources de la coopération bi-latérale et des ressources nationales devrait être assurée.

v) Développer, avec le concours des organismes internationaux concernés et de l'Union Européenne des projets concrets de démonstration en matière de gestion intégrée des zones côtières et en diffuser les résultats.

De tels projets devraient concerner en priorité :

- les zones côtières qui sont l'objet de conflits d'usages, potentiels ou identifiés,
- d'autres zones d'importance écologique telles que les îles et les deltas, économique ou sociale.

vi) Le rôle de la société civile est très important dans le contexte du développement durable des zones côtières selon le principe de co-responsabilité, il doit être encouragé. L'objectif principal est d'augmenter les opportunités et d'améliorer l'efficacité de la participation active de la société civile.

- A cet effet, des outils de participation telles que les commissions consultatives, les enquêtes et auditions publiques et la participation effective à la gestion devraient être développés.
- La CMDD propose également :

- la création d'un guide de bonnes pratiques sur la gestion intégrée des zones côtières,
- l'établissement d'un rapport périodique sur l'état de l'environnement des zones côtières et la mise en oeuvre d'instruments d'évaluation avec le concours des acteurs de la société civile,
- la mise en place de nouvelles formes de partenariat entre la société civile et les autres acteurs, afin d'encourager des idées novatrices,
- l'implication de la société civile dans les processus de décision,
- le renforcement de la coopération qui permet l'échange d'expériences et la mise en réseau de la société civile pour la mise en oeuvre des programmes et projets de gestion intégrée des zones côtières.

Des stratégies nationales, régionales et locales et une solidarité méditerranéenne sont à promouvoir afin d'assurer une gestion durable du littoral.

ANNEX IV

ACTIVITES THEMATIQUES A MOYEN TERME

- A) LES INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE
- B) TOURISME DURABLE
- C) SENSIBILISATION A INFORMATION, EDUCATION ET PARTICIPATION
- D) INDUSTRIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE
- E) GESTION DES ZONES URBAINES ET RURALES DANS LE CONTEXTE DU DEVEVELOPMENT DURABLE

LES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Retenus comme un thème transversal, les indicateurs du développement durable appellent une politique méditerranéenne d'ensemble et sont aussi une priorité pour les Etats et les sociétés civiles des pays riverains. Elle sera peu à peu définie pour donner lieu à des dispositions qui seront soumises aux Parties Contractantes lors de leur réunion prévue en 1999.

Ce thème, piloté par la Tunisie et par la France avec le support de Plan Bleu, a déjà donné lieu à deux documents de travail (diffusés le 15 avril 1997 et le 20 juillet 1997) et fait référence au chapitre 40 de Med 21 (décembre 1994) et vient d'être étayé par une réunion organisée par le Plan Bleu en juillet 1997 et qui a regroupé les principales institutions qui ont, depuis deux ou trois ans, investi sur cette question ; par exemple la Commission des Nations Unies pour le Développement Durable, la Banque Mondiale, le PNUD, le PNUE, l'OCDE, l'Agence Européenne de l'Environnement, Eurostat, SCOPE et l'IFEN. Deux réunions courtes se sont tenues à Palma et à Sophia Antipolis.

De tout ceci, il est résulté qu'à ce stade les documents relèvent d'une information d'étape mais qu'on peut déjà dégager quelques lignes ou orientations qui seront débattues lors d'une réunion ad hoc prévue à Tunis en mars 1998. Pourraient être proposés :

- Un renforcement du système de fabrication et de collecte d'indicateurs établis au niveau des Etats, des sous-régions et, en particulier, du littoral ainsi que l'ensemble de la région méditerranéenne. La diffusion, notamment par Internet dès 1998, sera prolongée par une " internalisation " de cette préoccupation statistique, quantitative et qualitative, dans les décisions des autorités politiques et des acteurs du développement durable.
- Un menu d'indicateurs qui pourrait s'ordonner à partir de 150 à 200 indicateurs, regroupés en quelque 35 rubriques pour l'essentiel, en référence à celle retenues par l'Agenda 21 de Rio ainsi que des rubriques nouvelles ne figurant pas en tant que telle dans l'Agenda 21 (énergie, transports intérieurs, transports extérieurs, la communication, le tourisme, le commerce intra et extra méditerranéen) et quelques regroupements ou modifications (les déchets, les zones côtières) ou suppressions (populations autochtones). Ceci appelle une mobilisation de diverses autorités et partenaires et une solidarité entre ceux des pays méditerranéens qui ont, sur tel ou tel point, une avance et ceux qui en ont moins.

La priorité sera donnée aux indicateurs couramment utilisés par les organisations internationales mais aussi à ceux qui caractérisent particulièrement la situation méditerranéenne, à ceux qui ont une dimension de prospective longue, aux indicateurs de performance et de réponse qui permettent de fonder et de suivre les politiques. Une place importante doit être faite aux indicateurs de coûts-avantages-efficacité permettant d'apprécier les choix financiers politiques (par exemple évaluant le coût d'une pollution et celui des mesures préventives ou curatives).

A l'échelle des pays, il est suggéré que, comme dans le cadre de l'OCDE, des audits croisés aient lieu pour deux pays chaque année. De plus serait développé, dans chaque pays, une comptabilité patrimoniale.

A l'échelle de la région méditerranéenne il est suggéré qu'une coopération active permette d'établir, tous les quatre ans environ, une présentation de l'état de cette région quant au développement durable, faisant apparaître l'unité et la diversité des nations et leur évolution à un horizon de l'ordre des 25 prochaines années. Une coopération serait de plus engagée pour la formation d'experts.

L'observatoire méditerranéen de l'environnement et du développement qui sera mis à contribution pour ces travaux, pourrait réunir un conseil scientifique d'une douzaine de membres nommés pour quatre ans pour orienter, suivre et évaluer les travaux.

Les pays renforceront leurs outils propres de mesure ou de collecte d'indicateurs avec leur propres priorités et leurs observatoires nationaux en particulier, et, ce, dans le cadre d'une coopération régionale renforcée afin de développer l'échange d'expériences et veiller à un minimum de cohérence.

Enfin, le groupe développera la coopération avec la Commission des Nations Unies sur le Développement Durable afin de promouvoir le rôle d'éco-région de la Méditerranée et surtout de pont entre le global et le national en contribuant à l'exercice " test indicateurs ". Un atelier conjoint serait organisé au printemps 1998.

TOURISME DURABLE

Prenant appui sur le document présenté par l'Espagne, le groupe de travail a retenu les idées et recommandations suivantes:

- Le tourisme méditerranéen concerne surtout le tourisme des régions littorales méditerranéennes et non pas celles des pays dans leur ensemble.
- La méthodologie de travail doit se centrer sur les spécificités du tourisme méditerranéen et partir de l'information existante.
- Les gestionnaires de tâches doivent s'appuyer pour mener à bien le travail sur les centres du PAM et spécialement le Plan Bleu.
- Les conclusions et recommandations doivent être réalistes, prenant en compte la capacité des pays pour leur mise en place.
- Le document proposé par l'Espagne sera complété par d'autres sujets importants tels que:
 - le bruit;
 - les relations du littoral avec l'arrière pays;
 - le transport;
 - la diversification de l'offre;
 - les indicateurs;
 - le développement de l'économie locale
 - la sensibilisation et l'information.
- Le document doit seulement mettre en évidence les problèmes environnementaux du tourisme mais aussi comment le tourisme peut être moteur du développement durable.
- Afin de bien couvrir la problématique du développement du tourisme, il est indispensable que les différentes administrations concernées (notamment l'administration touristique, celle de l'environnement et l'administration locale) puisse renforcer leur coopération en la matière.
- La mise en place de projets pilotes sur le tourisme durable pourrait s'avérer très utile.

Les prochaines activités du groupe seraient les suivantes:

- Les gestionnaires de tâche et le Plan Bleu en tant que Centre support se réuniront pour établir un questionnaire qui sera envoyé aux membres de la Commission au printemps prochain.
- Avec les informations du questionnaire et les études existantes, il serait alors intéressant d'organiser un atelier en automne 98, avec pour participants des experts en tourisme.

SENSIBILISATION A INFORMATION, EDUCATION ET PARTICIPATION

1 - Le sujet du groupe de travail est transversal par rapport à tous les autres secteurs thématiques traités par d'autres groupes de travail et par conséquent, on constate la nécessité de prendre en compte les recommandations émanant des démarches sectorielles, mais le groupe a également proposé ses services à ceux qui souhaiteraient collaborer avec lui de façon plus étroite.

2 - Compte tenu des faibles moyens dont dispose le groupe de travail, il a été décidé de concentrer les travaux sur " la valeur ajoutée " aux initiatives existantes et sur la recherche de complémentarité avec d'autres activités prévues dans, où à l'extérieur du cadre de la CMDD et du PAM/PNUE.

3- En profitant des réunions de la CMDD, le groupe de travail s'est réuni à quatre reprises (deux fois à Palma de Majorca et deux fois à Sophia Antipolis) et les gestionnaires de taches (MIO-ECSDE) se sont réunis deux fois avec un sous-groupe du groupe de travail, à Montpellier (16-18 octobre 1997).

4- Les documents et intrants suivants seront pris en compte à titre de source d'éléments en vue de l'élaboration du document final et des recommandations que le groupe de travail soumettra à la CMDD.

i) Le document diffusé à Palma de Majorca (6-8 mai 1997).

ii) Un document d'ensemble sur : " la Participation de la Société Civile aux questions d'Environnement en Méditerranée ".

iii) De plus, selon un protocole d'accord signé avec le PAM/PNUE, la MIO-ECSDE, établira d'ici la fin 1997 un ensemble " d'Orientations pour la participation de la Société Civile pour aider à l'organisation de tables rondes avec différents partenaires, sur la question de la participation de la Société Civile. Ces orientations serviront également d'intrants aux travaux du groupe.

iv) Les Gestionnaires de Taches ont élaboré un questionnaire qui a fait l'objet de discussions avec le groupe de travail et a été diffusé aux membres de la CMDD à Sophia Antipolis. Ce questionnaire a pour but de sonder le terrain et d'appréhender les attentes et les limites prévues par les différents membres à l'élaboration des travaux et des recommandations du groupe de travail sur la participation. Il est évident que les réponses seront dépouillées et présentées au groupe de travail et également utilisées comme intrants. La diffusion du questionnaire constitue également une démonstration et un outil en vue de l'introduction des processus participatifs au sein de la CMDD.

v) Les recommandations déjà émises par le groupe de travail sur l'eau et sur la GIZC ainsi que celles attendues par d'autres groupes de travail constitueront également d'utiles apports.

5-Sous réserve d'obtenir les moyens nécessaires, l'ordre du jour provisoire prévu pour le groupe de travail, est le suivant :

a) Jusqu'au mois de décembre 1997 : collecte et dépouillement des questionnaires.

b) 9 ou 10 décembre 1997 : réunion du groupe de travail lors de la conférence informative sur : " Environnement et Société : Education et Sensibilisation du Public à la Durabilité " organisée par l'UNESCO et le gouvernement Grec pour laquelle la MIO-ECSDE assume la responsabilité du secrétariat et qui doit avoir lieu à Salonique (8-12 décembre 1997).

Il faut noter que lors de la conférence et préalablement à celle-ci (6-7-12/97) la MIO-ECSDE organisera sur le même sujet une réunion des ONG méditerranéennes, ouverte à tous les membres du groupe de travail et de la CMDD.

c) Fin du printemps 1998 : rédaction du document de travail et diffusion auprès des membres du groupe de travail et, si nécessaire, organisation d'un atelier avec des experts désignés par les différents membres de la CMDD et du groupe de travail.

d) Eté 1998 : diffusion d'un deuxième projet auprès des membres de la CMDD en vue de la présentation à la Réunion des Parties Contractantes de la Convention de Barcelone, éventuellement utilisable comme intrant à la CNUDD (Avril 1999 dont l'Education comptera au nombre des sujets de discussion prioritaires.)

e) Le groupe de travail se réunira lors de la prochaine réunion de la CMDD.

INDUSTRIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

(aspects culturels, économiques, techniques et financiers de l'élimination de la pollution due à des activités terrestres)

Le groupe thématique s'est attaché à élaborer un projet pilote en vue de fournir aux pays de la région des conseils sur la manière d'inciter les PME industrielles à améliorer leurs performances en matière d'environnement grâce à une modernisation de leurs procédés de fabrication accompagnée d'une réduction progressive de la pollution. Cette démarche représente un outil extrêmement important pour mettre en oeuvre certains programmes du PAM; notamment pour l'exécution du Plan d'actions stratégiques. Pour la conception de cette action, la démarche adoptée consiste à prendre en compte les effets positifs sur le secteur de l'emploi en tirant parti des initiatives existant déjà à ce sujet dans la région méditerranéenne.

Une premier ensemble de recommandations en ce sens a été ébauché en s'inspirant des enseignements acquis par la Chambre de commerce de Catalogne et par le Centre pour la production propre de Barcelone (CAR/PP).

Ce travail ambitieux a été amorcé en définissant progressivement ses composantes, priorité étant accordée à des actions peu onéreuses et reprenant certaines expériences et initiatives lancées par d'autres institutions ou instances. Ce projet pilote sera défini dans tous ses aspects avant la Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes. Pour l'heure, il a été proposé de mettre l'accent sur les questions suivantes:

a) Information, sensibilisation, formation et renforcement des capacités. La nécessité d'instaurer de nouveaux modèles pour la production de biens et de services ainsi que pour la gestion et la sauvegarde de l'environnement appelle une approche pluridisciplinaire qui tienne compte des connaissances les plus récentes dans les disciplines socio-économiques, l'organisation et les techniques et technologies de pointe.

C'est seulement dans le contexte d'un savoir partagé et d'une coopération constructive qu'il sera possible d'établir progressivement des conditions d'égalité entre les pays méditerranéens.

b) Gestion de l'environnement et éco-audit. La tendance actuelle des gouvernements, de l'industrie et de la société civile en général consiste à soutenir le cadre réglementaire actuel par un nouveau cadre autodiscipliné.

Ont été retenues comme modèles les pratiques environnementales développées par l'ISO/CEN et l'Union européenne. Les lignes directrices et normes de la série ISO 14000 et le Schéma de gestion de l'environnement et d'éco-audit (EMAS) constituent un moyen décisif de promouvoir une analyse des stratégies et procédés effectifs de production moins polluants et d'amélioration des performances en matière d'environnement.

c) Réseau de transfert des technologies et des connaissances: L'information, la formation, le partenariat et les politiques de l'environnement ne peuvent être conçues et mises en oeuvre avec cohérence sans le transfert des techniques et des connaissances. Il est nécessaire que les performances des meilleures actions et technologies bénéficient de la plus large diffusion pour satisfaire, mais aussi pour stimuler, le besoin des connaissances. Le groupe a pris en compte les réseaux déjà existants. Sous l'égide de l'ambassade d'Italie à Madrid, le projet, appelé R.E.T.E. (REte di Trasferimento Euromediterranea = REde de Transferencia Euromediterranea) est mené

par le Conseil national italien de la recherche et il associe activement la Chambre de commerce italienne en Espagne et, dans quelques mois, fera aussi intervenir plusieurs chambres de commerce, le CAR/PP et les institutions spécialisées du pourtour méditerranéen.

d) **Soutien financier** : certains aspects ont été envisagés en vue de proposer des instruments novateurs destinés à obtenir des moyens financiers aux niveaux national et international, auprès des secteurs publics et privés. Ceci, dans le but d'atteindre les objectifs MED 21 relatifs à la modernisation industrielle pour le développement durable. Une réduction progressive des subventions a également été prise en compte lorsque les interventions ou actions ne sont pas considérées comme écologiquement saines.

L'analyse de ces aspects met en lumière la nécessité d'études complémentaires avant de poursuivre tous les projets.

GESTION DES ZONES URBAINES ET RURALES DANS LE CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Prenant appui sur les activités en cours au Plan Bleu relatif à ce sujet, une réunion préparatoire, a eu lieu sur le thème à Sophia-Antipolis les 3 et 4 juillet 1997. Les participants comptaient un expert du Nord et un expert du Sud, le Gestionnaire de tâche et les membres de l'équipe du Plan Bleu. L'objectif de la réunion était de débattre des points-clés de l'activité, d'établir des priorités pour les futures activités et de faire des propositions pour la conduite des activités du groupe de travail.

Les points-clés concement :

- Les modes de croissance de la population dans les zones rurales et les zones.
- Les modes de migration au niveau national (exode rural et migrations villes-villes).
- Le développement des infrastructures facteur puissant de restructuration spatiale.
- Les modes d'utilisation du sol avec d'une part les modifications du paysage rural résultant soit de l'abandon soit de l'urbanisation diffuse, et d'autre part l'artificialisation croissante du littoral.

En conséquence, la problématique s'articule :

d'une part autour des plaines littorales méditerranéennes.

d'autre part sur les littoraux qui sont aujourd'hui le théâtre d'une compétition très vive pour l'espace, l'eau et la main-d'oeuvre.

Les priorités suivantes structureront le travail à mener.

Pour cela on se propose d'analyser le phénomène de métropolisation/littoralisation, à l'intérieur d'espaces d'urbanisation spécifique comme :

- Les zones métropolitaines.
- Les villes de tailles moyennes.
- Les petites villes soit près d'une grande métropole soit dans un espace essentiellement rural.
- Les zones de montagne et les petites îles.
- Les zones littorales touristiques.

Dans chacun de ces espaces, on considérera :

- La concurrence touchant le potentiel naturel et humain ;
- Les migrations de population et leurs conséquences ;
- La pression excessive exercée sur les littoraux par le développement d'industries polluantes et d'aménagements touristiques denses et trop près de la mer ;
- La politique des États méditerranéens dans les domaines de l'agriculture et du monde rural, ainsi que de l'industrialisation et du développement du tourisme.

Les données nécessaires à l'étude sont de quatre types :

- Les données démographiques (populations, densités, migrations)
- Les données économiques sur les différentes activités ;
- Les données naturelles (relief, climat, végétation, hydrologie, etc.),
- Les données relatives aux politiques des pays en terme de développement régional.

Propositions modulaires du contenu du travail

Le travail requis pourrait être fait selon les étapes suivantes, en faisant l'hypothèse que les moyens nécessaires seront disponibles. Ce projet peut être pris par modules relativement indépendants les uns des autres.

Etape 1 - Etat de l'art -

Etape 2 - Situation actuelle, Vue d'ensemble des conditions en Méditerranée -

Etape 3 - Evolutions récentes et prospectives -

Etape 4 - Les problématiques majeures -

Etape 5 - Politiques et stratégies à mettre en oeuvre -

Deux hypothèses sont à envisager :

1. une hypothèse maximale qui suppose des moyens (consultances, études de cas, réunions de travail, etc.) et dans laquelle la totalité du travail peut être mener à bien,
2. une hypothèse minimale où le groupe de travail se focalise sur deux points essentiels. Le premier concerne les évolutions récentes et prospectives de l'urbanisation et du développement rural au niveau des pays et au niveau des régions côtières (cf. Etape 3). Le second comprend l'inventaire des politiques mises en oeuvre dans les pays méditerranéens dans les domaines de l'agriculture et du monde rural, de l'industrialisation des zones littorales, du développement du tourisme et des infrastructures (cf. Etape 5).

Phasage du programme de travail selon l'hypothèse minimale

- 27-29 Octobre 1997 - Réunion de la CMDD et du groupe de travail -
- Juin 1998 - Réunion du groupe de travail -
- Début 1999 - Atelier de travail -
- Mi-1999 - Rapport final -

ANNEX V

REGLEMENT INTERIEUR

de la
Commission méditerranéenne
du développement durable(CMDD)

Introduction

1. La réunion extraordinaire des Parties contractantes (Montpellier, 1er-4 juillet 1996) a décidé que le règlement intérieur de la Commission serait celui des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, jusqu'à ce que le règlement intérieur de la Commission soit proposé par celle-ci et adopté par la réunion des Parties contractantes.¹
2. Lors de sa première réunion tenue à Rabat du 16 au 18 décembre 1996, la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) a décidé de "*demander au Secrétariat de préparer un projet de règlement intérieur qui serait examiné par la première réunion du Bureau de la Commission en février 1997 et soumis à la prochaine réunion de la Commission en vue de son adoption à la prochaine réunion des Parties contractantes. Ce règlement intérieur devrait stipuler que la Commission adopte ses décisions par consensus*".²
3. Lors de sa première réunion (Athènes, 20-21 février 1997), le Bureau de la Commission a soigneusement examiné le projet de règlement intérieur de la Commission, tel que proposé par le Secrétariat, il y a apporté diverses modifications et a demandé au Secrétariat de réviser le projet de texte sur la base des délibérations et des observations de la réunion, puis de le soumettre, pour examen, à la deuxième réunion de la Commission prévue en Espagne, avant de le présenter, pour adoption, à la réunion des Parties contractantes à Tunis.³
4. Lors de sa deuxième réunion (Palma de Majorque, Espagne, 6-8 mai 1997), la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) a examiné le projet révisé de son règlement intérieur et, faute de temps, a décidé de renvoyer toute décision concernant ce texte à sa troisième réunion prévue en France en octobre 1997.⁴

-
1. Document UNEP(OCA)/MED IG.8/7, annexe V
 2. Document UNEP(OCA)/MED WG.120/4 (Rapport de la première réunion de la CMDD)
 3. Document UNEP/MSCD/1/5 (Rapport de la première réunion du Bureau de la Commission)
 4. Document UNEP(OCA)/MED 124/5 (Rapport de la deuxième réunion de la CMDD)

5. Le présent projet intègre toutes les observations formulées et modifications concrètes proposées au cours de la troisième réunion de la Commission (28-30 octobre 1997).⁵

**REGLEMENT INTERIEUR
DE LA COMMISSION MEDITERRANEENNE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CMDD)**

(Projet)

OBJET

Article premier

Le présent règlement intérieur s'applique aux réunions de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), comme prévu au paragraphe 4 de la section B de son mandat.⁶

Il complète le cadre de fonctionnement de la CMDD défini dans le mandat et la "Composition de la Commission" figurant dans les documents annexés et adoptés par les Parties contractantes.

DEFINITIONS

Article 2

Aux fins du présent règlement:

1. on entend par "Commission" la "Commission méditerranéenne du développement durable";
2. on entend par "Convention de Barcelone" la Convention de 1976 pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, telle qu'elle a été modifiée en 1995;
3. on entend par "Coordonnateur" le Coordonnateur de l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée ou son représentant désigné;
4. on entend par "Secrétariat" l'Unité de Coordination pour le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) conformément à l'article 17 de la Convention de Barcelone telle que modifiée;

-
5. Document UNEP(OCA)/MED WG.134/5 (Rapport de la troisième réunion de la CMDD)
 6. Document UNEP(OCA)/MED IG.8/7, annexe V

LIEU DES REUNIONS DE LA COMMISSION

Article 3

Les réunions de la Commission se tiennent au siège de l'Unité de coordination du PAM, sauf si elles sont convoquées en d'autres lieux de la Méditerranée sur recommandation de la Commission approuvée par la réunion des Parties contractantes.

- Dans l'intervalle compris entre les réunions des Parties, cette approbation peut être donnée par le Bureau des Parties à la Convention.
- Pour optimiser l'utilisation des ressources moyens disponibles, les réunions tenues dans le cadre de la CMDD pourraient être coordonnées avec d'autres réunions du PAM, le cas échéant.

DATES DES REUNIONS DE LA COMMISSION

Article 4

1. Comme prévu au paragraphe 7 de la section E du mandat de la Commission, la Commission tient des réunions au moins une fois par an jusqu'à l'an 2000, et ensuite au moins une fois tous les deux ans.
2. Le Coordonnateur convoque les réunions de la Commission.
3. La Commission, à chaque réunion, fixe la date d'ouverture et la durée de la réunion suivante.

INVITATIONS

Article 5

1. Le Coordonnateur invite à se faire représenter aux réunions de la Commission, par des observateurs, l'Organisation des Nations Unies, ses organes subsidiaires compétents et les institutions spécialisées, lorsqu'ils concourent à la réalisation du Plan d'action pour la Méditerranée ou qu'ils s'intéressent directement aux questions d'environnement et de développement durable en Méditerranée.
2. Le Coordonnateur, avec l'accord du Bureau, invite à se faire représenter en qualité d'observateur aux réunions de la Commission tout Etat membre de l'Organisation des Nations Unies qui en fait la demande et qui s'intéresse directement aux questions d'environnement et de développement durable en Méditerranée.
3. Avec l'accord du Bureau, le Coordonnateur invite à se faire représenter aux réunions de la Commission, par des observateurs, toutes autres organisations intergouvernementales, y compris les institutions financières, qui s'intéresse directement aux questions d'environnement et de développement durable en Méditerranée, dont les activités se rapportent aux fonctions de la Commission.

4. Conformément au paragraphe 2 de l'article 20 de la Convention de Barcelone telle que modifiée, ces observateurs peuvent participer aux réunions de la Commission et peuvent présenter toute information ou tout rapport relatif aux travaux de la Commission ou à des questions intéressant directement les organisations qu'ils représentent.

PUBLICITE

Article 6

Les séances plénières des réunions de la Commission sont publiques, à moins que la Commission n'en décide autrement. Les séances des organes subsidiaires des réunions de la Commission sont privées, à moins que la réunion de la Commission n'en décide autrement.

ORDRE DU JOUR

Article 7

En accord avec le Bureau de la Commission, le Coordonnateur établit l'ordre du jour provisoire de chaque réunion ordinaire de la Commission et le communique, avec les documents de base, aux membres de la Commission six semaines au moins avant l'ouverture de la réunion.

Article 8

L'ordre du jour provisoire de chaque réunion ordinaire comprend:

1. toutes les questions visées au paragraphe 3 de la section B du mandat de la Commission;
2. toutes les questions dont l'inscription à l'ordre du jour a été demandée lors d'une précédente réunion de la Commission;
3. toute question proposée par un membre de la Commission;
4. le rapport du Coordonnateur contenant des informations sur les activités en matière de développement durable, les progrès accomplis et les questions nouvelles qu'il y a lieu d'aborder;
5. les rapports des gestionnaires de tâches et des groupes de travail thématiques;
6. toute question ayant trait aux arrangements financiers concernant la Commission.

Article 9

Lorsqu'une question susceptible de figurer à l'ordre du jour se pose entre la date à laquelle l'ordre du jour provisoire est expédié et l'ouverture de la réunion, le Coordonnateur, en accord avec le Bureau de la Commission, l'inscrit sur un ordre du jour provisoire supplémentaire que la réunion examine en même temps que l'ordre du jour provisoire.

Article 10

Lors de l'ouverture d'une réunion ordinaire de la Commission, les membres de la Commission, en adoptant l'ordre du jour de la réunion, peuvent ajouter, supprimer ou modifier tel ou tel point, ou en ajourner l'examen. Seuls des points que la réunion juge urgents et importants peuvent être ajoutés à l'ordre du jour.

Article 11

Lors de l'ouverture de chaque réunion, sous réserve des dispositions de l'article 10, la Commission adopte l'ordre du jour de la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire et de l'ordre du jour provisoire supplémentaire visés à l'article 9.

Article 12

La Commission n'envisage en principe pour la réunion que les points d'ordre du jour pour lesquels une documentation suffisante a été adressée aux membres six semaines avant l'ouverture de la réunion de la Commission.

REPRESENTATION

Article 13

Tous les membres de la Commission siègent au sein de celle-ci sur un pied d'égalité.

Chaque membre de la Commission est représenté par un représentant accrédité qui peut être accompagné des conseillers que le membre estime nécessaire.

Article 14

Les noms des représentants et conseillers sont officiellement communiqués par les membres de la Commission au Coordonnateur avant la séance d'ouverture d'une réunion à laquelle ces représentants doivent assister.

Article 15

Lors de la première séance de chaque réunion de la Commission, le président de la réunion précédente ou, en son absence, l'un des vice-présidents désigné par lui, préside la réunion jusqu'à ce que celle-ci ait élu son président.

Article 16

Si le président est temporairement absent d'une séance ou d'une partie de celle-ci, il désigne l'un des vice-présidents pour exercer ses fonctions.

BUREAU DE LA COMMISSION

Article 17

Au début de la première séance de chaque réunion, la Commission élit, parmi les représentants de ses membres, un président, quatre vice-présidents et un rapporteur sur la base d'une répartition géographique équitable et parmi les divers groupes. Le Bureau comprend trois membres représentants des Parties contractantes, un représentant de chacune de trois catégories prévues par le mandat de la CMDD.

Article 18

En cas de besoin, en accord avec le Président du Bureau, l'Unité de coordination peut convoquer une réunion du Bureau entre deux réunions de la Commission pour assurer le suivi et le bon déroulement des travaux décidés par cette dernière. Le rapport et les documents de travail sont distribués à tous les membres de la Commission.

Article 19

1. Le président ou, en son absence, l'un des vice-présidents désigné par lui, exerce les fonctions de président du Bureau.
2. Si un membre du Bureau démissionne ou n'est plus en mesure d'exercer ses fonctions, un représentant du même membre de la Commission le remplace pour le reste de son mandat.

ORGANISATION DE LA REUNION DE LA COMMISSION

Article 20

1. Au cours d'une réunion, la Commission constitue les groupes de travail thématiques et autres groupes de travail qu'elle juge nécessaires, et elle leur assigne des thèmes qu'elle a identifiés comme revêtant une grande importance pour le développement durable de la région méditerranéenne, aux fins d'étude et de proposition. Ces groupes de travail pourraient être autorisés à siéger pendant les intersessions de la Commission, assurant ainsi, conjointement avec le Bureau, la continuité de la Commission entre ses sessions.
2. A moins qu'elle n'en décide autrement, la Commission choisit des gestionnaires de tâches pour chaque groupe de travail thématique et un président pour d'autres groupes de travail.

3. La Commission définit le mandat et la composition des groupes de travail et des gestionnaires de tâches.

Article 21

Le Coordonnateur agit en qualité de secrétaire à toutes les réunions de la Commission. Il peut déléguer ses fonctions à un membre de la Secrétariat.

Article 22

Le Coordonnateur fournit le personnel requis par la Commission et est chargé de tous les arrangements nécessaires pour la réunion de la Commission.

Article 23

Le Secrétariat assure l'interprétation des discours, reçoit, traduit et distribue les documents des réunions de la Commission et de ses groupes de travail; il publie et distribue les décisions, rapports et la documentation pertinente de la réunion de la Commission. Il conserve les documents dans les archives de la réunion de la Commission et, d'une manière générale, exécute toutes autres tâches que la Commission peut lui confier.

LANGUES DE LA COMMISSION

Article 24

Les langues de travail des réunions du Bureau de la Commission sont l'anglais et le français. Les langues de travail de la Commission sont également l'anglais et le français, à moins que les conditions financières relatives à l'organisation de la réunion ne permettent d'utiliser les quatre langues officielles du PAM.

CONDUITE DES DEBATS

Article 25

Le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes concernant la conduite des débats (articles 30 à 41) s'applique, mutatis mutandis, à la conduite des débats des réunions de la Commission.

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION

Article 26

Les propositions de la Commission sont adoptées par consensus. Elles sont présentées aux réunions des Parties contractantes.

ENREGISTREMENT SONORE DES REUNIONS DE LA COMMISSION

Article 27

Le Secrétariat conserve les enregistrements sonores des réunions de la Commission, conformément à la pratique de l'Organisation des Nations Unies.

MODIFICATION DU REGLEMENT

Article 28

Toute modification du présent règlement doit être approuvée, sur proposition de la Commission, par la réunion des Parties à la Convention de Barcelone.

ANNEXE VI

**INTERVENTION DE MME DOMINIQUE VOYNET
MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET
DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCE**

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureuse de pouvoir être parmi vous à l'occasion de cette troisième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable. La France est fière d'avoir été choisie comme pays hôte, après le Maroc et l'Espagne, et je souhaite remercier tous ceux qui ont grandement contribué à l'organisation de cette rencontre, notamment le Département des Alpes-Maritimes.

Ma venue à Sophia-Antipolis va au delà d'un témoignage de soutien à la Commission. Et je tiens, à ce sujet, à vous faire part de quelques réflexions, convictions, et propositions.

La Méditerranée est une zone prioritaire pour la politique de coopération internationale de la France. Je m'en réjouis et je partage entièrement la conviction selon laquelle il existe, au delà des vicissitudes de l'histoire, des liens forts et précieux qui unissent les peuples du pourtour méditerranéen. C'est un atout pour l'avenir. Encore fallait-il que cette conviction soit largement partagée.

La France a donc été parmi les premiers à souhaiter la mise en place de relations fortes entre l'Union européenne et les pays « tiers » méditerranéens.

Le succès de la Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone de 1995, initiée durant la Présidence française de l'Union européenne, et le lancement du partenariat euroméditerranéen ont constitué une étape décisive. Cette initiative devrait, selon moi, regrouper à terme l'ensemble des pays riverains de la mer Méditerranée. C'est une entreprise difficile dans le contexte actuel de la région, mais c'est une ambition nécessaire. L'Europe ne peut se construire sans prendre en compte ses voisins. Au sud comme à l'est, ce sont ses partenaires privilégiés, ses partenaires « naturels ».

Dans ce contexte, je me réjouis aussi de la tenue, fin novembre 1997, à Helsinki, de la conférence euroméditerranéenne des ministres de l'environnement, qui constituera une étape importante pour la réalisation concrète de nos objectifs. Je participerai à cette conférence. Le programme d'actions à court et moyen terme reprendra largement les conclusions des travaux des deux premières réunions de votre Commission méditerranéenne du développement durable. Cela tient à la richesse de vos réflexions, à la pertinence de vos propositions.

Cet exemple illustre aussi à quel point la Commission méditerranéenne du développement durable, créée dans le sillage du Sommet de Rio, en 1992, et lancée par la République de Tunisie en 1994, est désormais un instrument essentiel de la réflexion sur l'avenir de la Méditerranée. Vous avez souligné, Monsieur le Président, que 5 ans après Rio, le doute et la désillusion se sont installés. L'échec du sommet de New-York témoigne de la distance entre les engagements euphoriques de Rio et les actes. Mais je suis heureuse de constater que ce découragement n'a pas empêché les pays de la Méditerranée d'aller de l'avant et de continuer à innover, pour préserver l'espoir.

Vous êtes, en effet, des précurseurs, puisque vous êtes actuellement la seule commission de développement durable de niveau régional.

En réunissant les deux rives de la Méditerranée, votre commission constitue un exemple pratique de dialogue entre le nord et le sud, entre « pays développés » et « pays en développement », même si je doute de la pertinence de ces deux derniers concepts. Les atouts d'hier ne seront-ils pas demain de sévères handicaps ? Les pays développés ne sont-ils pas avant tout des pays mal développés ? Qui paieront cher le mépris dans lequel ils ont tenu leur eau, leur air, leurs espaces naturels, et leurs populations ?

En tout cas votre approche exemplaire nous permet de mieux nous comprendre, de travailler ensemble, et de donner à nos pays une chance réelle de progresser dans la voie d'un véritable développement durable respectueux des particularités de chacun.

Un des grands atouts de cette commission, c'est également de pouvoir s'appuyer sur le Plan d'action pour la Méditerranée, sur le Plan Bleu ainsi que sur les autres centres d'activités régionaux, qui dès leur origine, ont mis au rang de leurs priorités les questions de développement et de protection de l'environnement. Quinze ans avant Rio, "le développement durable" était ainsi en germe, et votre réflexion comme votre méthode de travail restent un modèle.

J'en veux pour preuve une autre caractéristique de la commission qui est pour moi un important motif de satisfaction: la place importante qu'elle réserve à la société civile. 21 représentants des Etats riverains siègent sur un pied d'égalité avec 15 représentants d'associations de protection de l'environnement, du secteur économique et des autorités locales. Je suis certaine que cet exemple, encore unique au monde, est destiné à faire école.

Pour toutes ces raisons, je tiens à vous encourager à formuler rapidement vos premières propositions concrètes sur l'eau et les régions côtières, thèmes que vous avez retenus, pour que s'engage une réflexion sur ce que pourrait être un " littoral durable ".

Je me réjouis du choix de vos priorités pour 1998 et je vous confirme que mon pays vous apportera tout son concours afin de faciliter votre travail.

Sur l'eau, les récents travaux de Marseille et de Fréjus, auxquels ont participé les directeurs des ministères chargés de l'eau et les agences de l'eau du bassin méditerranéen, ont abouti à des conclusions qui pourront constituer un premier apport à vos travaux.

En outre, conformément à l'annonce faite à la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations-Unies en juin dernier, la France va organiser au printemps prochain une Conférence mondiale sur l'eau et le développement durable. Elle se tiendra à Paris du 19 au 21 mars. Elle s'attachera à contribuer concrètement à l'élaboration des stratégies nécessaires pour améliorer la gestion et l'approvisionnement en eau douce afin d'éviter la pénurie qui menace la planète dans les vingt prochaines années, si les tendances actuelles persistent. A ma demande, la conférence veillera aussi à intégrer dans ses réflexions les objectifs de lutte contre la désertification et à faire avancer, par des propositions concrètes, la mise en oeuvre de la convention sur la désertification. Sur tous ces thèmes, je suis certaine que la commission pourra apporter une contribution précieuse.

S'agissant des régions côtières, je suis heureuse que la France puisse mettre à votre disposition l'expérience de plusieurs institutions originales : le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) ainsi que la Fédération des parcs naturels régionaux.

Le Conservatoire du littoral, qui comme son nom l'indique, acquiert à des fins de protection des terrains en zone littorale, est déjà engagé dans un grand projet pour la protection de zones humides sur la rive sud de la Méditerranée.

Au sein de mon Ministère, la DATAR travaille actuellement sur un projet d'assises de la coopération française pour le développement régional et local en Méditerranée, notamment pour les zones côtières. Cette initiative pourrait constituer un temps fort pour l'encouragement à la coopération décentralisée en Méditerranée et j'espère que tous nos pays lui apporteront leur appui.

Je compte également sur la Fédération française des parcs naturels pour vous apporter son savoir faire. Depuis plusieurs années la Fédération fait travailler ensemble de nombreux partenaires autour d'un projet de développement et de protection de l'environnement. Cette démarche de partenariat, qui privilégie l'échelon local, me paraît tout à fait intéressante pour le genre de coopérations que nous souhaitons voire se développer entre nous.

Mais je voudrais vous proposer d'aller plus loin sur une question qui me semble cruciale: il s'agit de l'implication de la société civile, cette société civile méditerranéenne, que vous avez reconnue dans les structures mêmes de votre commission.

Pour construire une société civile méditerranéenne, que nous appelons tous de nos vœux, il faut être à l'écoute des représentants des collectivités locales, des associations, des professions, pour que s'enrichissent les échanges, qui sont l'essence même de la Méditerranée. Je vous propose donc de susciter la création de réseaux et de partenariats efficaces entre méditerranéens. Des Institutions comme, à Marseille, la Mission d'échanges Méditerranéens, devraient pouvoir nous aider à multiplier les séjours. Il nous faut les encourager. La volonté du gouvernement d'assouplir la politique des visas délivrés aux étudiants, aux chercheurs et aux animateurs des réseaux d'échanges de savoirs s'inscrit dans cette perspective, et je m'en félicite. Je m'emploierai à appuyer cette démarche et, déjà, je fais appel, ici, aux autorités territoriales pour qu'elles jouent tout leur rôle pour encourager le développement pratique de tels échanges.

Car la coopération en Méditerranée passe aussi par une coopération plus active entre collectivités locales, qui ne se limite pas aux jumelages entre villes. Cette région du monde ne s'est-elle pas faite, dès l'Antiquité, sur le principe des réseaux de cités ? Pourtant, aujourd'hui, malgré l'existence, depuis 7 ans, de Medcités et de réunions des maires (à Marseille il y a trois ans et à Barcelone il y a deux ans), force est de constater que le résultat n'est pas à la hauteur des espérances. En analysant les courants d'échanges entre villes méditerranéennes, on constate qu'ils ne concernent que 10% des échanges entre villes du nord et du sud.

Cela n'est pas suffisant ! Il faut s'employer à développer de véritables coopérations nord-sud et à encourager des projets concrets de développement durable. Echanger des expériences, des savoir-faire sur la gestion des déchets, les questions d'énergie, la maîtrise des transports urbains, les "bonnes pratiques"... voilà quelques sujets pratiques qui pourraient avoir un réel effet d'entraînement pour le développement durable..

Il convient aussi d'aller plus loin dans les échanges de technologies, notamment de celles qui servent l'environnement et le développement durable. Des initiatives heureuses viennent de voir le jour en Tunisie et en Espagne dans le cadre des centres techniques du PAM. Je m'en félicite. Je suis prête, pour ma part, à favoriser la constitution d'un réseau méditerranéen des centres de recherche appliquée sur le développement durable.

Ce tissu de relations, qui appelle un effort de coopération décentralisée à tous les niveaux, est le seul capable de garantir que les intentions de créer un espace économique méditerranéen ne se limitent pas aux seuls échanges commerciaux, et aux dimensions monétaires et politiques. Une société civile méditerranéenne forte contribuera à faire de cet espace économique, un espace écologique et social. Je m'emploierai personnellement à faire en sorte que les réunions de suivi du partenariat euroméditerranéen prennent largement en compte l'environnement et le développement durable.

Je vous souhaite un bon travail. Et ce sera pour moi un grand plaisir, lors de la réunion ordinaire des Parties contractantes qui se tiendra à Tunis le mois prochain, de pouvoir adopter les différentes recommandations que votre commission nous soumettra.

Bonne chance à notre commission !